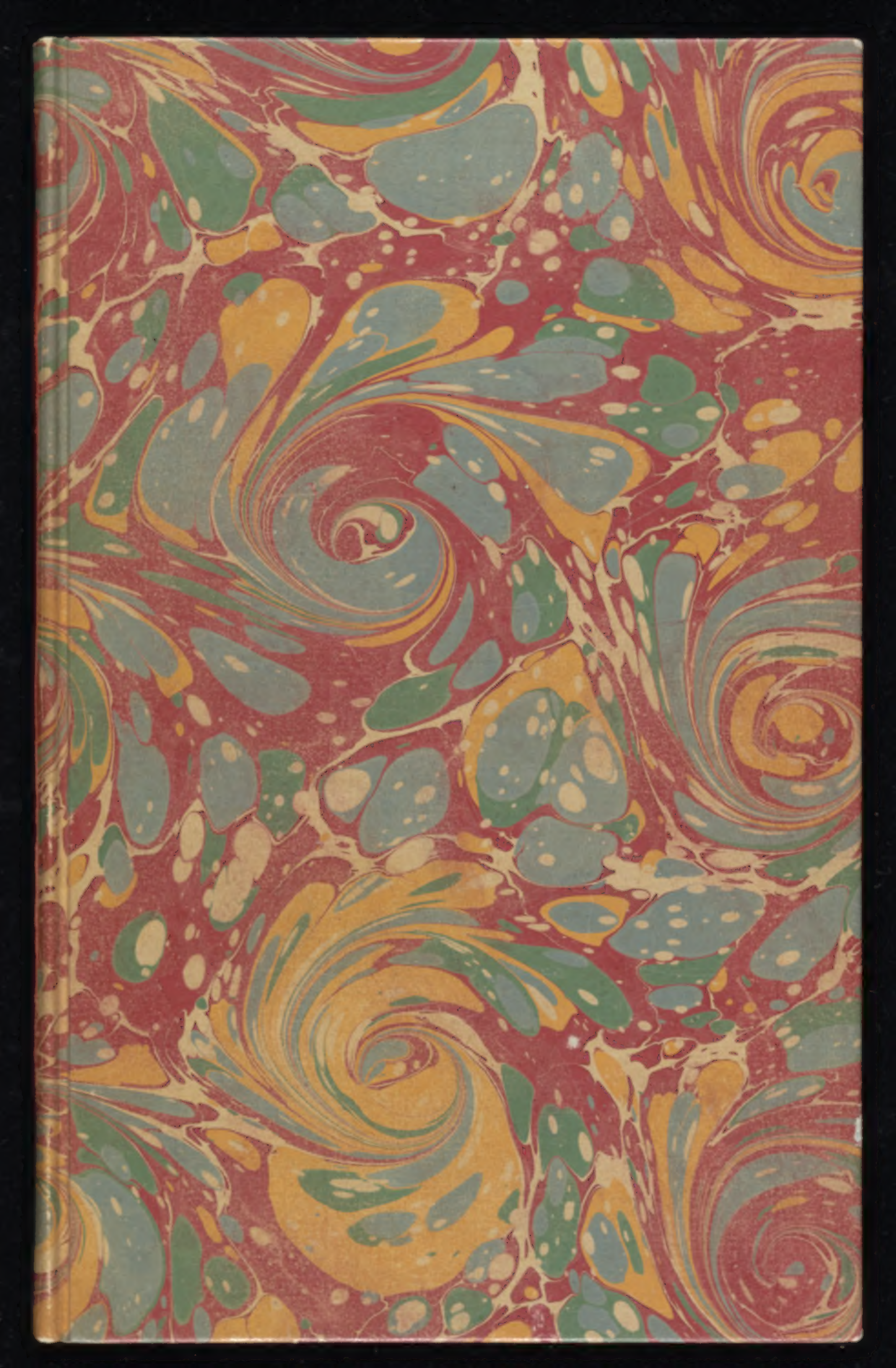
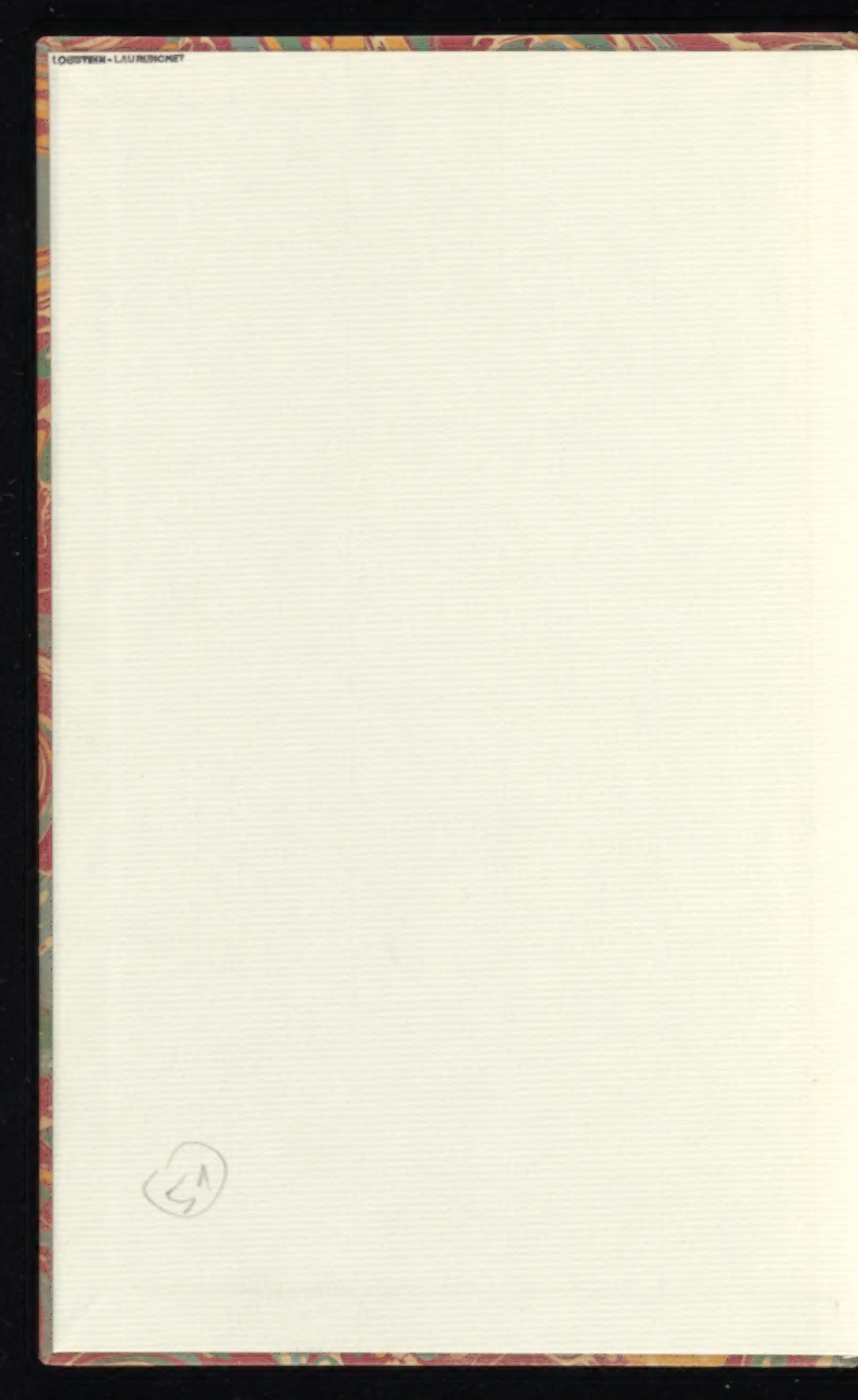
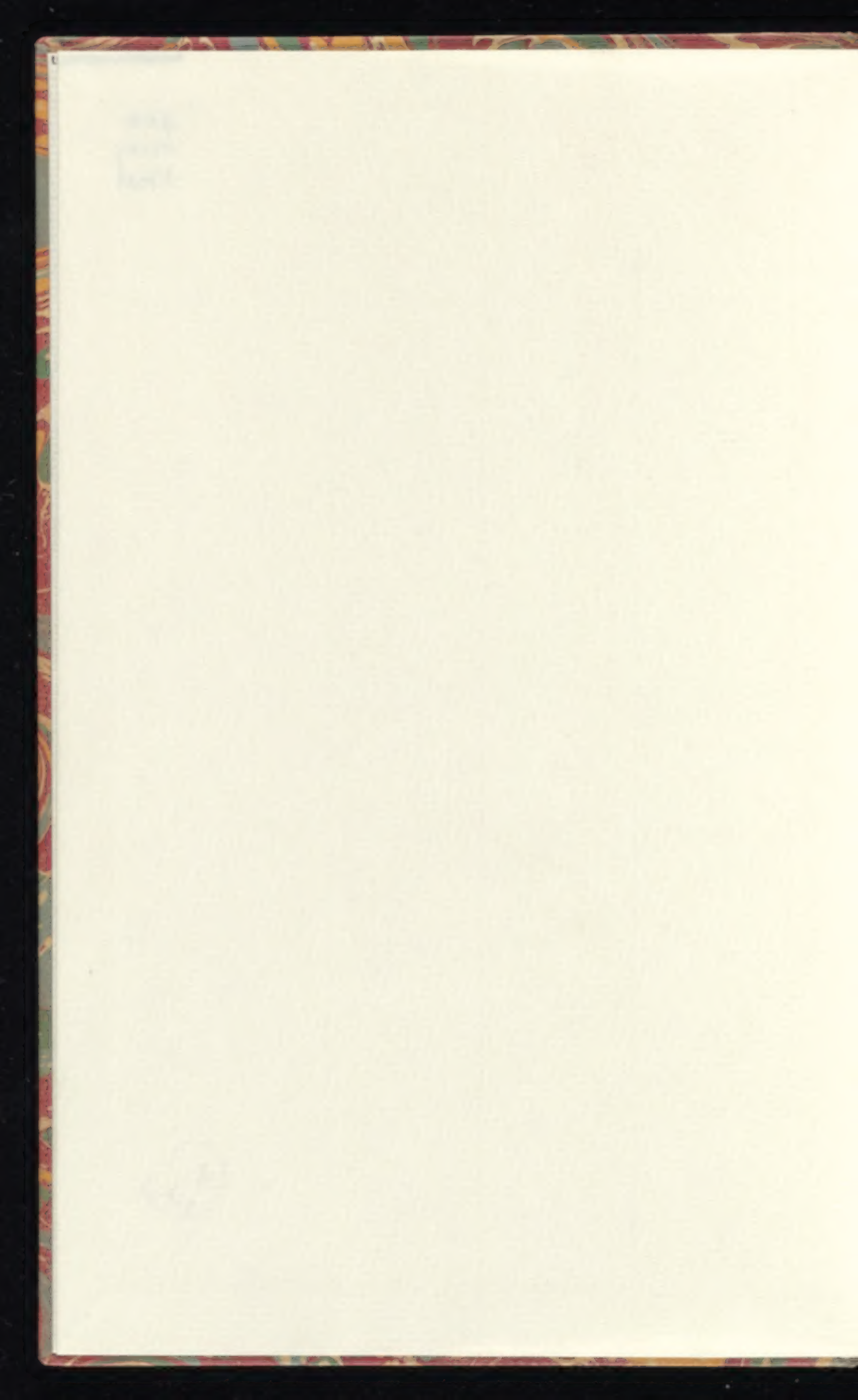
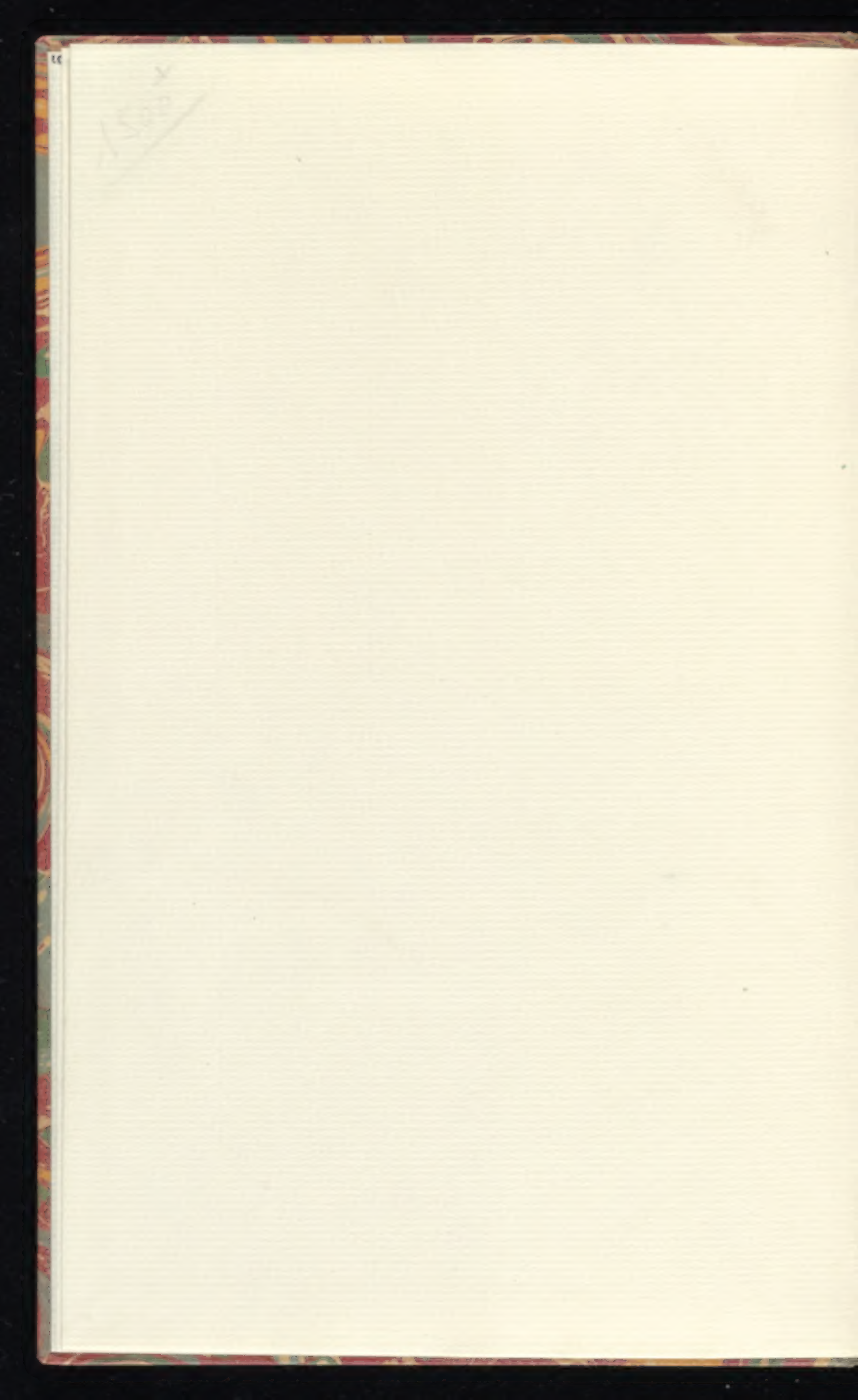


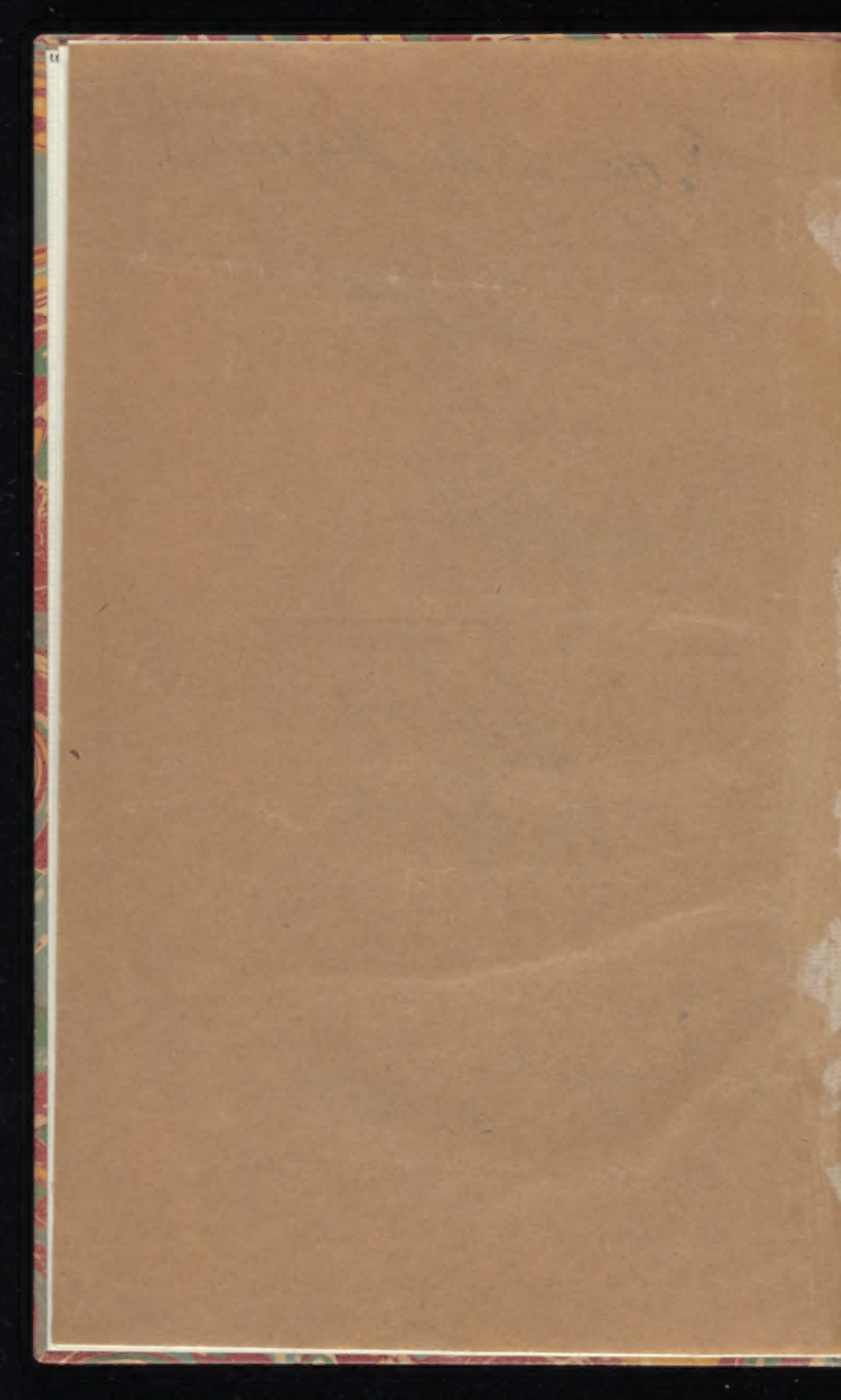


51





Lettre à M. Mercier



LETTRE A M.*** Mercier,

Chanoine & Bibliothécaire de Ste. Geneviève,

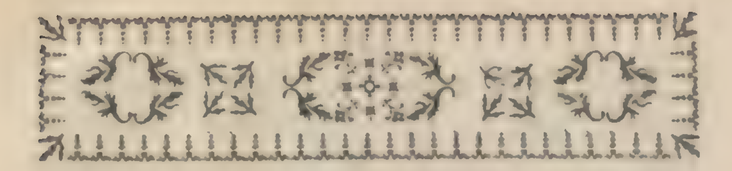
SERVANT de Réponse à une Critique de la BIBLIOGRAPHIE INSTRUCTIVE, *insérée dans le premier Volume du mois de Juillet* 1763, *du Journal de Trévoux*, page 1617.

Par M. de Bure, Libraire, Auteur de la Bibliographie instructive.

AVIS.

LE Lecteur ſera inſtruit que les N^os. que j'ai mis à la tête de chaque article, appartiennent à la *Bibliographie inſtructive*; & que les *citations des pages* qui ſuivent les *intitulés* des Livres, ont rapport à la *Critique* inſérée dans le *Journal de Trévoux.*

J'ai donné un exemple de la maniere que j'ai ſuivie, à l'*article premier* de cette Réponſe. Elle ſervira pour les autres articles.



LETTRE A M. ***

SERVANT de Réponse à une Critique de la BIBLIOGRAPHIE INSTRUCTIVE, *insérée dans le premier Volume du mois de Juillet* 1763, *du Journal de Trévoux*, page 1617.

Naturæ sequitur semina quisque suæ. *Propert.*

JE viens de lire, MONSIEUR, dans le *Journal de Trévoux* une Lettre, *page* 1617 *& suiv.* au sujet de la BIBLIOGRAPHIE INSTRUCTIVE que j'ai entrepris de donner au Public.

Je vous avouërai sincérement que j'étois bien éloigné de croire mon Ouvrage à l'abri de la Censure, mais je ne me serois jamais imaginé qu'il eût dû donner lieu à la Lettre peu mesurée, dont je vais avoir l'honneur de vous rendre compte.

L'Auteur anonyme de cette Lettre m'a paru, dès son début, être un de ces hommes caustiques, dont le fiel va jusqu'à leur faire oublier les Loix les plus communes de la bienséance & de la politesse. Il ne craint pas même de l'avouer, & il m'avertit qu'il se servira de *termes un peu forts, parcequ'il les a trouvés plus tranchans que les termes ordinaires.*

Fondé ſur le témoignage de quelques Bibliographes, dont il n'a pas ſû diſcerner le peu d'autorité, plutôt que ſur les lumieres qu'il auroit dû puiſer dans les Livres mêmes qui ont fait l'objet de mes Notices; il entreprend de répandre dans le Public, une *Critique* détaillée de mon Ouvrage.

Je vais lui répondre *article* par *article ;* je laiſſerai cependant de côté quelques obſervations communes, qu'il a crû trop légerement mériter l'attention des Amateurs, & qui ne regardent que des Livres de peu de conſidération. Je ne m'attacherai qu'à relever ſes mépriſes ſur pluſieurs articles importans ; & ſi je ſuis plus long que je ne l'aurois déſiré, ne vous en prenez, MONSIEUR, qu'à mon Cenſeur, qui en me faiſant de mauvaiſes objections, m'a mis dans la néceſſité de lui répondre, quand ce ne ſeroit que pour lui ôter le plaiſir d'imaginer qu'il pouvoit faire illuſion au Public.

I.

N°. 33. De la Bibliographie Inſtructive. *Biblia Latina. Neapoli, Moravus* 1476. Pag. 1620 de la Critique.

Après avoir annoncé l'Edition de la BIBLE imprimée à *Naples* par *Moravus* en 1476, mon Critique me reproche d'avoir paſſé bruſquement à celle de 1481 ce qui fait un vuide dans la Littérature.

Or, pour réparer ce vuide, comment s'y prend-il ? C'eſt en annonçant une ſeule *Bible* imprimée en 1477, par *Bernard Richel*, qu'il prétend être très rare.

Une pareille aſſertion, ſuppoſe un homme profondément verſé dans la Science des Livres. Cependant la maniere dont il s'explique n'en donne point cette idée, & peut au contraire faire croire que malgré l'avantage d'en avoir eu un exemplaire ſous les yeux, il n'a pas été en état d'en rendre compte.

Il s'eſt contenté de dire que cette BIBLE *n'a ni ſignatures, ni chiffres de pages; & qu'après la date, qui ſe voit, auſſi bien que l'écuſſon de* Richel, *à la fin de l'Apocalypſe, on y trouve ces mots* : Compendioſa Librorum Bibliæ notitia, *addreſſée par un Moine appellé* Ménard, *à* Jacques d'Yſenac; *& les* Interpretationes Hebraicorum nominum; *que le Pſeautier de cette* Bible *a une ſingularité remarquable; que cette ſingularité conſiſte en ce qu'il eſt partagé en* 171 *Pſeaumes, parceque le* 118e *eſt diviſé en vingt-deux; & que le dernier de ces Pſeaumes, par lequel finit le premier Volume, eſt marqué par erreur : Pſeaume* CLXXI.

Cette derniere phraſe ne me paroît point claire; & ſi ce n'eſt point un défaut particulier du Manuſcrit de l'Auteur, c'eſt pour le moins une furieuſe faute d'impreſſion, qu'il n'eſt point permis de laiſſer paſſer. Car ſi les Pſeaumes ſont partagés en 171, & que le dernier en ſoit marqué

CLXXI, je ne vois pas pourquoi l'on taxeroit cette indication d'*erreur* ? Si c'eſt une ſingularité bibliographique, celui qui nous la préſente devoit nous en donner la preuve.

Cet article finit par une Anecdote aſſez triviale, mais que l'Auteur de la Critique n'ajoute que dans la vuë de nous annoncer qu'il a eu un exemplaire de cette *Bible* ſous les yeux.

Il eſt aiſé de s'appercevoir que l'utilité publique n'a pas été ce qu'il a le plus enviſagé. Ses recherches ſont ſtériles ; car il ne rapporte aucune ſouſcription particuliere de cette Edition, qu'il dit cependant avoir tenue entre les mains. Il nous laiſſe ignorer ſi elle en a une, ou ſi elle n'en a point. Il ne nous apprend pas plus, la maniere dont la date de l'année peut y être caractériſée. Si elle ſe trouve en *chiffres Arabes*, ou en *lettres capitales Romaines*, &c. ſi les Caracteres qui ont ſervi à ſon impreſſion ſont *Gothiques* ou *non*. Et quel peut être enfin le *format* de ces deux *Volumes* qu'il annonce ?

S'il avoit voulu conſulter lui-même les *Sources Littéraires*, auxquelles il renvoie ſi ſouvent, & dont il auroit pu tirer un meilleur parti, il auroit vu que cette même *Bible*, *avec les Concordances du Moine* MENARD, a été réimprimée deux fois depuis celle qu'il annonce de 1477, à *Nuremberg*, en 2. vol. in folio, *par* ANTOINE COBURGER. La premiere en 1478, la ſeconde en 1480. Il auroit annoncé enſuite, une autre Edition imprimée par *Jean Zainer*, *à Ulm* en 1480,

aussi en 2. *vol. in-folio*. Enfin, pour peu qu'il eût voulu réfléchir sur la nature de cette Edition qu'il prône, il auroit pû s'appercevoir aisément qu'elle ne doit pas entrer dans la classe des *Livres très rares*, comme il s'est efforcé de le faire croire.

Il auroit encore dû parler lui-même (quand ce n'auroit été que pour remplir ce vuide qu'il me reproche) de huit ou dix Editions particulieres de la *Bible*, exécutées dans les *années* 1478, 1479 & 1480; & il n'auroit pas dû laisser passer sous silence l'*Edition de la Bible Latine*, donnée en 1476 *à Venise* par *François de Hailbrun* & *Nicolas de Francfort*, en 1. *vol. in-fol.* Cette Edition avoit assez de mérite pour lui donner place dans sa Critique; mais, selon toute apparence, n'en ayant pû avoir d'exemplaire sous les yeux, il a mieux aimé laisser croire qu'elle n'existoit point, que de risquer de faire entrer dans sa savante Critique une Edition dont il n'étoit pas en état de parler.

Il est nécessaire d'avertir le Public, que si j'ai omis quelques fois de ces *Editions imprimées* avant 1500, c'est que la plupart d'entr'elles ne doivent pas être regardées comme des Livres fort importans. Je conviendrai cependant qu'il peut y en avoir quelques unes que je n'aie point connues; mais il y en a aussi beaucoup d'autres dont je n'ai point voulu parler, soit par le peu de cas que l'on en fait, ou parceque je n'ai point eu de Notices assez particulieres à leur sujet. J'ai

donc préferé de n'en rien dire, & mieux aimé les paſſer actuellement ſous ſilence, que de m'expoſer à donner des Notices vagues & incertaines, ſur leſquelles on n'auroit pas pû compter, & qui auroient peut-être été taxées de faux par la ſuite.

Voilà, MONSIEUR, le premier article que l'on attaque : jugez de la capacité de l'Auteur, & ſi elle ne me mettroit pas en droit d'exiger qu'il eut eû plus de ménagement dans ſes termes.

I I.

N°. 39. *Biblia Latina vulgata Sixti V. Romæ* 1590, &c. Pag. 1622.

Au ſujet de la fameuſe Edition de la *Bible Latine de Sixte-Quint, en* 1590, mon Critique prétend que j'aurois dû annoncer l'*Hiſtoire de cette Bible* inſérée dans le Tome IV des *Aménités Littéraires* de *M. Schelhorn*, & les Variantes des deux Editions de *Sixte V* & de *Clément VIII*, qui ſe trouvent dans un Ouvrage aſſez peu connu du Pere *Henry de Bukentop*, &c.

Cette obſervation eſt abſolument ſuperfluë, puiſqu'elle n'eſt qu'une répétition des remarques que j'ai faites ſur cette *Bible*, dans la vuë de prémunir le Public, contre les ſupercheries dont on n'a fait que trop d'uſage, à l'occaſion de pluſieurs exemplaires de l'*Edition Originale* de 1590.

Que ne ſe donnoit-il la peine de lire le plan de mon Ouvrage ? Il ſe feroit convaincu que, ſans m'attacher au mérite intrinſéque des Livres

utiles ou de fantaisie, je n'ai eu dessein que de parler de leur plus ou moins d'importance, eû égard à la valeur numeraire de ces Livres dans le commerce; comme aussi de distinguer les *Editions rares* ou *originales* d'avec les *fausses* & *supposées*. Il semble cependant que les remarques que j'ai données à ce sujet ont paru suffisantes, puisqu'elles n'ont point été attaquées. A quoi donc peut servir une pareille Critique, puisque les Curieux n'y apprennent rien de nouveau pour la distinction de cette *Bible ?*

III.

N°. 55. *Bible de la traduction de Guyars des Moulins*, &c. Pag. 1622.

Mon Critique prend occasion de ce que j'ai dit sur cette *Bible*, pour me reprocher de n'avoir point fait mention d'un exemplaire *Mss. sur vélin*, que M. LE DUC DE LA VALLIERE possede dans sa Bibliothéque. S'il avoit bien réfléchi sur la nature de cet article, il auroit conçu l'inutilité d'en faire l'étalage; car il n'entre point dans mon plan de parler des *Mss. sur vélin*. Ceux que j'ai annoncés ont une qualité qui les distingue, & qui ne sauroit convenir à celui de la Bible en question : *c'est qu'ils n'ont jamais été imprimés.*

Je ne me suis point dispensé de citer l'exemplaire de cet Ouvrage, qui est conservé dans la Bibliothéque du Roi; mais pourquoi le Critique s'est il attaché à me parler d'un *Manuscrit ?*

Puiſqu'il s'agiſſoit de la *Bible de Guyars des Moulins*, il pouvoit me citer l'exemplaire imprimé de cette même *Bible* qui ſe trouve auſſi dans la Bibliothéque de M. LE DUC DE LA VALLIERE, & qui eſt d'une conſervation aſſez belle, eû égard à un Livre de ce genre, pour mériter d'être annoncé aux Curieux.

J'en aurois certainement fait mention ſi je l'euſſe connu dans le tems; mais mon Ouvrage étoit imprimé quand cet exemplaire fut acquis par M. LE DUC DE LA VALLIERE.

S'il fût entré dans mon Projet, d'annoncer des *Mſſ.* que mon Critique me reproche de n'avoir point inſérés dans mon Ouvrage, il m'eût été fort aiſé d'en citer d'autres exemplaires, & notamment celui de la Verſion de *Guyars des Moulins*, qui eſt dans la Bibliothéque de M. GAIGNAT, en *deux grands Volumes in-fol. Mſſ. ſur vélin, & ornés de miniatures.*

J'aurois encore pû faire mention d'un autre *exemplaire de cette même Verſion*, qui eſt auſſi dans cette Bibliothéque, & qui a cela de remarquable : *que c'eſt celui, que* JEAN DE BRUGES, fameux Peintre en miniature, préſenta en 1371 à Charles V, Roi de France. Cet exemplaire eſt des plus précieux par la beauté des miniatures & la netteté des Caractères. Feu *M. l'Abbé de Rothelin*, juſte appréciateur de ces *ſuperbes Manuſcrits*, faiſoit de celui-ci le plus grand cas.

Mais je n'ai point jugé devoir en rien dire, d'autant plus que ces ſortes de Livres portant avec eux

un caractere distinctif qu'il étoit aisé d'apprécier ; je ne les ai regardés simplement, que comme des articles particuliers, desquels on ne devoit parler que quand il s'agissoit de les vendre en public, & qu'ils se rencontroient dans des Bibliothéques dont on faisoit un catalogue exprès.

I V.

N°. 64. *Nouveau Testament en François, de la premiere Edition*, &c. Pag. 1623.

Au sujet de cette précieuse édition, l'on ne m'a critiqué que pour me dire simplement *qu'il falloit ajouter avec un crochet dans l'intitulé de ce Livre le nom de MACHO à celui de JULIAN, l'un des traducteurs de ce Nouveau Testament* ; & pour me demander ensuite *de quelle utilité pouvoit être la répétition du nom de l'Imprimeur, que je mets une seconde fois dans la remarque au sujet de ce Livre ; & qu'il suffisoit d'en avoir parlé dans son intitulé.*

En vérité, MONSIEUR, de pareilles critiques devroient-elles sortir de la plume d'un homme qui veut s'annoncer dans la République des Lettres pour être un connoisseur ? Est-il possible qu'il n'en ait point senti lui-même toute la ridiculité ? Il faut cependant convenir que de semblables remarques n'ont pas plus de rapport à la rareté des Livres, qu'à la maniere de les vérifier.

Il eût été plus utile & plus convenable, que ce Critique nous donnât une description parti-

culiere de l'édition de ce Livre à deux colonnes *qu'il a vû dans la Bibliothéque de Sainte Genevieve* que de s'amuſer à de pareilles bagatelles qui n'apprennent rien.

L'exemplaire qu'il annonce lui-même auroit pû lui en fournir les moyens ; & il auroit dû ſentir que l'on doit, en fait de *critique*, pouſſer plus loin les recherches, qu'il ne le fait dans cette occaſion, puiſque les ſiennes n'apprennent rien autre choſe, ſi non, *qu'il a vû ce Livre à Sainte Genevieve ; qu'il eſt certainement in-folio ; qu'à la fin de la Table, au lieu de Deo Gratias* *, *qui ſe trouve dans l'édition à longues lignes, il y a, loué-ſoit-Dieu Amen ; & que cette Table eſt de vingt feuillets, mais qu'on n'y voit ni ſignatures ni reclâmes.*

Vous ſentez-bien qu'une pareille deſcription auſſi vague & auſſi imparfaite ne peut donner aucune idée de ce Livre, ni de la maniere d'en vérifier les exemplaires, quand une occaſion peut les offrir.

V.

N°. 80. *Nouveau Teſtament en Langue Baſque*, &c. Pag. 1624.

A l'occaſion de cette édition en Langue Baſque du Nouveau Teſtament, *on ſe rappelle*

* On auroit dû écrire correctement ce mot, & mettre, comme le porte l'édition originale, *Graicias*, & non pas *Gratias*. Il n'eſt pas permis d'altérer l'ortographe, quand on parle d'un Livre de ce tems-là.

une version des Evangiles qui auroit, dit-on, dû trouver place dans ma Bibliographie ; & voici l'intitulé que l'on donne à ce Livre : *Liber Evangeliorum Rithmis, in Linguam Theotiscam versus ab Otfrido Monacho Weissenburgensi*, publié avec une version Allemande par le fameux *Flaccus Illyricus à Basle en* 1571, *in*-8. & on assure en même tems *que cette édition est de la plus grande rareté.*

Il faut être bien peu au fait de ce qui constitue la rareté d'un Livre, pour avoir annoncé celui-ci comme étant *de la plus grande rareté.*

Je conviendrai volontiers que cette édition ne se trouve point aisément ; mais il faudra convenir aussi, qu'une multitude immense de ces Livres que l'on a relégués dans les *bouquins*, doivent entrer dans la même classe.

Le plus grand mérite que je connoisse à celui-ci, qu'on nous donne avec autant d'assurance pour *un ouvrage de la plus grande rareté*, est d'avoir été mis au jour par *Flaccus Illyricus*, éditeur de plusieurs Traités dont la plûpart sont devenus fort rares, & de plus, recherchés par les Curieux ; mais celui-ci n'est pas reçu pour être du nombre de ces derniers. Il y a beaucoup de Livres qui seroient peut-être encore plus difficiles à trouver & dont on ne soucie point, parce-qu'on n'y a attaché aucun caractere de rareté : &, si tout *ouvrage difficile à trouver* devoit être un *article rare*, tous les catalogues de vieux Livres seroient remplis de *Livres précieux*, & la

plus grande partie des Bibliothéques publiques ne feroient composées que de *Livres rares.*

S'il ne s'agissoit que d'un seul trait de plume pour faire recevoir des raretés dans le commerce, que de trésors n'auroit-on point déja foulés aux pieds ! que de richesses ne trouveroit-on point dans toutes les barraques des étaleurs ! quel plus grand coup de fortune pour tous les Bouquinistes !

Je me crois dispensé de répéter ici la maniere de prendre le sens dans lequel je caractérise un Livre, quand je l'appelle *rare.* Quoique notre Critique l'ait assez mal compris, je suis persuadé que les Connoisseurs m'ont entendu, & qu'ils savent faire aisément la distinction que je mets entre les uns & les autres.

V I.

N°. 90. *Testamentum XII Patriarcharum*, *in*-8°, &c. Pag. 1625.

J'avois annoncé l'édition de ce Livre comme ayant été exécutée en lettres italiques, dont les caracteres avoient beaucoup de conformité & de rapport avec ceux du Livre fameux de SERVET, *de Trinitatis erroribus*, *&c.*

On me répond à cela, *que l'on ne conçoit rien à ma remarque ; que l'on a vérifié un exemplaire de cet Ouvrage, & que les seuls caracteres italiques que l'on y a trouvés ne regardoient que deux feuillets seulement, signaturés* I & I ij, *dont les caracteres étoient effectivement fort ressemblans à ceux du* SERVET.

On auroit dû ajouter à cette remarque ceux que l'on a dû appercevoir ſur *l'intitulé de ce Livre*, à moins que l'exemplaire dont on s'eſt ſervi n'eut point de titre, ce qui pourroit bien être.

Je conviendrai néanmoins que le fond de la Critique eſt juſte ; mais il faut que ce Critique convienne auſſi, qu'il a bien mal-à-propos donné la qualité de *Livre rare* à une méchante *traduction françoiſe* de ce *Teſtamentum*, qu'il y annonce *imprimée à Paris, chez Martin le jeune en* 1577, *in*-16.

VII.

N°. 117. & 118. *Speculum humanæ ſalvationis ; & Ars moriendi*, &c. Pag. 1626.

Mon Cenſeur ne m'a fait aucun reproche ſur l'énoncé de ces deux Livres, ni ſur les remarques que j'y ai ajoutées pour les faire connoître ; mais il a prétendu *que je n'aurois pas dû les placer ſous la ſubdiviſion des* HISTOIRES ET FIGURES DE LA BIBLE. Cette faute, ſi c'en eſt une, ne lui auroit point paru repréhenſible, s'il avoit pris garde qu'en en uſant ainſi, je n'ai pû avoir d'autre intention que celle que tout Connoiſſeur auroit eûe à ma place ; de ne point ſéparer les *quatre premieres productions de l'Imprimerie*, & de les rapprocher enſemble ſous les yeux des Curieux.



VIII.

N°. 132. *Scrutinium Scripturarum, Moguntiæ*, &c. Pag. 1627.

L'on trouve à redire *que j'aie cité l'édition de ce Livre, imprimée à Mayence en* 1478, *comme la ſeule qui ſoit recherchée par les Curieux, & qui puiſſe avoir quelque valeur dans le commerce* : & pour en diminuer le mérite, on en annonce une *en caracteres mobiles ſculptés, citée par M. Schelhorn, que l'on fait ſuivre d'une autre citée par Fabricius, pour avoir été imprimée à Mantouë en* 1475.

On n'auroit pas fait cette remarque ſi l'on eût été en état de juger des raretés reçues dans le commerce.

L'on auroit ſenti que l'édition citée par M. *Schelhorn*, comme étant *en caracteres mobiles ſculptés*, paſſe pour être tout-à-fait apocryphe ; que ſi cette édition eût été réellement telle qu'on l'annonce, l'on en auroit eu actuellement des notices plus certaines ; & les Bibliographes qui ont paru ſoit avant lui ſoit après, auroient appuyé ou combattu ſes aſſertions.

Une telle édition doit donc paroître idéale, & être à juſte titre révoquée en doute ; d'autant plus que les Allemans, ſi communément fabricateurs de raretés littéraires, ne doivent pas être regardés comme des Oracles en ce genre. L'on doit être d'autant plus porté à le croire, qu'il eſt

aiſé

aiſé de voir par leurs catalogues appréciés, qu'ils n'évaluent ſouvent qu'à un prix modique un Livre qu'ils auront annoncé comme étant *très-rare*.

A l'égard de l'édition de 1475 citée par *Fabricius*, les Bibliographes ſont partagés à ſon ſujet. Les uns l'annoncent de 1474, les autres de 1475, mais ils s'accordent tous ſur le nom de *Mantouë*, Ville, où elle a dû être imprimée. Auxquels d'entre eux faut-il donc s'en rapporter, quand on n'en voit point d'exemplaires ?

Je n'en avois point voulu parler, parceque je ne m'étois point cru en état de pouvoir en parler ſûrement. J'avois mieux aimé donner la notice d'une édition certaine que j'avois ſous les yeux, que d'en citer d'autres plus anciennes, dont il m'auroit été impoſſible de fixer la date, vû la variété des opinions à ce ſujet : le mérite d'ailleurs de celle que j'ai annoncée étoit aſſez connu, & elle étoit aſſez reſpectable pour qu'elle pût être placée avec diſtinction dans une Bibliographie publique. L'on ſait aſſez le cas que l'on doit faire de toute impreſſion quelconque, caractériſée par le nom de *Pierre Schoeffer*, *de Mayence*, & qu'il n'y a point de Livre ſorti de ſon Imprimerie, qui ne ſoit marqué dans la République des Lettres, au coin *de la rareté la plus fixe & la mieux établie.*

Voilà la *ſingularité* dont on demande l'explication, à la fin de cette Note critique.

Il ſeroit à ſouhaiter que, quand il s'agit de critiquer un Auteur, on ne copiât point les fautes

qu'ont pû faire les autres. Il faut y regarder de plus près pour être bon Critique ; & l'on ne devroit s'en rapporter même à ses yeux, que quand on a la certitude qu'ils voyent assez bien pour ne se point tromper.

Si l'on eût observé cette maxime, l'on auroit évité bien des contradictions qui n'ont servi qu'à jetter un voile plus épais sur les doutes qui se sont élevés dans la Littérature, bien loin d'avoir pû contribuer à les éclaircir.

I X.

N°. 133. *Petri Galatini Opus de Arcanis Catholicæ veritatis*, &c. Pag. 1627.

Après avoir annoncé dans mon Ouvrage l'édition Originale de ce Livre, l'on me dit *que j'aurois dû parler de la réimpression qui en a été faite à Francfort, chez les Heritiers de Wéchel en* 1603.

Cette Critique prouve que l'on a bien mal connu ce Livre, car on auroit dû préférer l'édition de *Basle*, imprimée par *Jean Hervage en* 1561 à celle de *Francfort de* 1603, parce qu'elle est beaucoup plus belle. Il y a tout lieu de croire qu'on ne l'a point connue, & qu'on n'a cité l'édition de *1603*, que dans l'espérance de me trouver en défaut à ce sujet ; mais on s'est trompé, car si j'avois eu à parler d'une autre édition que de l'Originale, j'aurois certainement préferé celle *de Basle* de 1561 à celle de *Francfort* de 1603.

Au ſurplus, je ne vois pas la néceſſité qu'il y avoit, de joindre à une *édition originale & recherchée par les Curieux*, une réimpreſſion dont on ne fait pas grand cas. Pour peu qu'on eût voulu conſulter les catalogues publics, on y auroit vû que *l'Altercatio Synagogæ & Eccleſiæ*, que l'on veut nous donner pour un Livre auſſi rare que l'édition Originale du *Galatin*, ne l'eſt que dans l'imagination du Critique, trop fautive pour s'en rapporter à lui.

Quelle utilité peut donc retirer le Public d'une pareille cenſure ?

X.

N°. 183. *Macri Hierolexicon*, &c. Pag. 1628.

A l'occaſion de ce Livre, on me reproche une faute d'omiſſion, & l'on me dit, *que j'aurois dû citer, l'Elucidarius Scripturarum, grand volume in-folio, imprimé à Nuremberg par Frederic Creuſner en* 1476.

Je conviendrai que ce reproche peut avoir quelque fondement, quoique la valeur & le mérite du Livre cité par le Cenſeur ne ſoient pas encore bien établis ; mais puiſqu'il en avoit un exemplaire ſous les yeux, il faut qu'il convienne auſſi, qu'il auroit dû nous en donner une deſcription plus particuliere.

Il en rapporte, à la vérité, la ſouſcription, ſans ſe douter qu'il rend une partie de ſon tra-

vail inutile, en ſe permettant de l'abréger par des points qui font *lacune*, & qu'il met après ces mots : *impreſſum ad Laudem . . . . . & Per Fredericum Creuſner.*

Je ne parle de ceci, que parce que ces ſortes de négligences ne peuvent être pardonnables que dans des ouvrages de longue haleine ; mais jamais dans ceux où il eſt queſtion de *Critique*.

X I.

N°. 187. *Rationale Durandi*, *de* 1459, &c. Pag. 1630.

La remarque du Cenſeur au ſujet de ce Livre précieux, n'eſt que pour me dire, *qu'il y en a un troiſieme exemplaire à Paris, dans la Bibliothèque de Saint Germain-des-Prés.*

Qu'eſt-ce que le Public peut apprendre par cet avis qu'il me donne ? & ne ſuffit-il pas que la notice que j'ai donnée du Livre ſoit bonne, ſans qu'il ſoit beſoin de me chicaner ſur un exemplaire de plus ou de moins.

X I I.

N°. 204. *Ordo eligendi Pontificis & alia Opuſcula P. Vergerii*, &c. P. 1630.

La remarque au ſujet de cet Ouvrage, n'eſt uniquement que pour dire, *que ces Opuſcules ont été réimprimés à Veniſe par les Giunti en* 1582 *in-4, & que Vergerio en tira le fond d'un autre*

Ouvrage fort rare, mais que l'on prétend m'être inconnu, parce que je n'en ai point fait mention: il a pour titre : *Rituum Ecclesiasticorum sive Sacrarum Cerimoniarum SS. Romanæ Ecclesiæ, Libri tres, non antè impressi. Venetiis per Gregorium de Gregoriis* 1516, *in-fol.*

Quelle utilité le Public auroit-il pû retirer d'une annonce de la réimpression des *Opuscules de Vergerio ?* lui auroit-elle mieux fait connoître *l'édition* recherchée des Curieux que j'ai annoncée ?

A l'égard de ce que le Critique annonce ensuite comme m'étant inconnu, je me contenterai de répondre que ce qu'il en dit est plus propre à induire en erreur qu'à instruire.

XIII.

N°. 206. *Missale Parisiense anni* 1497, *in membranis*, &c. Pag. 1631.

Il est aisé de sentir le ridicule de la remarque que l'on donne au sujet de ce Livre. On n'a pas osé contester, qu'il ne fût pas un Livre curieux, dans le genre où je l'ai annoncé; mais on met au-dessus de lui, *de mauvais petits bouquins de Bréviaires in-8°.* de 1474, 1477 & 1479. Il faut avoir bien peu de goût, pour faire des réflexions de cette nature.

Le Critique nous dit encore, qu'il a *vu un exemplaire sur vélin d'un Bréviaire Romain imprimé à Venise en* 1478, *par Nicolas Jenson*; & pour en faire bien connoître le mérite aux Curieux,

il se contente simplement de nous dire, *que cet exemplaire qu'il a vu, avoit appartenu autrefois à MARTIN SPIFAME.*

Je conviendrai que cet exemplaire est très curieux. Il ne m'est connu que depuis peu, par l'acquisition qu'en a fait M. LE DUC DE LA VALLIERE, dans la Bibliothéque duquel je l'ai vu; mais je ne pouvois pas donner la Notice d'un Livre qui ne m'avoit pas encore passé par les mains. Est-ce par paresse, ou par insuffisance, que le Censeur, qui convient l'avoir examiné tout à son aise, n'a point réparé la prétendue omission qu'il me reproche, & ne nous a pas instruit plus en détail, sur le mérite particulier de ce *Bréviaire Romain?*

XIV.

N°. 211. *Missale Mozarabès.* P. 1633.

Les remarques que j'ai faites sur le *Missel* & le *Bréviaire Mozarabe*, & les Notices que j'en ai données, n'ont pas été critiquées. J'avois de plus observé, que dans le *Bréviaire* que possede M. GAIGNAT, & que j'ai dit (comme cela est très vrai) être le plus beau & le mieux conservé de tous ceux qui m'ont passé par les mains, il y avoit une singularité, qui prouvoit qu'il avoit paru dans le Public avant les autres; & cette singularité est, qu'une petite *Table des Fêtes*, ajoutée aux autres exemplaires que j'ai vus, manquoit au sien. J'ai démontré que cette *Table* ne faisoit pas partie du corps du *Bréviaire*, & qu'elle n'a-

voit été faite qu'après coup. On en fera pleinement convaincu, si l'on veut avoir recours à l'*article* 211 de ma *Bibliographie*, où ce fait est discuté.

Le Censeur a prétendu que ma remarque étoit inutile, & il m'en fait un crime ; mais malgré sa mauvaise humeur, il trouvera bon que je persiste dans mon opinion, & que je soutienne, comme j'ai fait, que l'exemplaire du *Bréviaire* MOZARABE de *M. Gaignat*, avoit existé dans le Public avant les autres, puisqu'il n'avoit point cette petite *Table*, qui n'a été ajoutée aux autres exemplaires, qu'après que le sien eût paru.

X V.

N°. 214. *Liturgia Suecanæ Ecclesiæ.* Pag. 1634.

La Notice que j'ai donnée de cette *Liturgie* précieuse, a fourni au Censeur un reproche singulier. Il prétend que *je n'aurois pas dû rapporter ce que plusieurs Bibliographes ont dit, quand, pour prouver le mérite de ce Livre, ils ont ajouté : qu'il n'y avoit point de Volume aussi rare, même dans toute la Suède.*

J'ai cru devoir le dire, parceque j'ai vendu moi-même, des exemplaires de cet Ouvrage, annotés anciennement par des Bibliographes, ou des Curieux, dans lesquels j'avois lû cette Note : *In nostrâ Sueciâ nullus datur rarior Liber.*

Je ne vois pas de plus, en quoi je suis répré-

henſible, d'avoir rapporté un fait qui ne tend uniquement qu'à faire voir l'opinion qu'on avoit de cette Liturgie, & de ſa rareté, dans le pays même où elle a pris naiſſance.

X V I.

Nos. 257, 258, 259. *Collectiones veterum monumentorum, Edm. Martenne, Durandi, Pezii*, &c. Pag. 1635.

La Note du Critique au ſujet de ces Collections, n'a pour but que de me prouver, *qu'il y avoit des inconſéquences dans mon Ouvrage; que puiſque ma Bibliographie ne devoit contenir que les Livres rares, & les meilleures éditions des bons Livres, je n'aurois pas dû y mettre ces trois Collections, parcequ'elles ne ſont point eſtimées.*

Raiſonnement pitoyable de ſa part, puiſque s'il s'étoit donné la peine de lire toute ma Notice ſur ces Livres, il auroit vû que j'ai marqué expreſſément qu'on avoit beaucoup de peine à les vendre, & qu'ils n'avoient point encore de valeur dans le commerce.

X V I I.

No. 288. *S. Cypriani Epiſtolæ, Romæ*, 1471. Pag. 1636.

Tout ce que le Cenſeur remarque à l'occaſion de ce Livre, eſt qu'au lieu de rapporter *ſix Vers Latins*, qui ſont à la fin de la ſouſcription de l'édition dont je parle, je n'ai fait mention que des quatre premiers. Il eſt vrai que je n'ai pas

imaginé que quelqu'un qui liroit les quatre premiers Vers que je cite, ne ſe donneroit pas la peine de lire les deux derniers.

XVIII.

N°. 298. *Euſebii Pamphili & aliorum Hiſtoria Eccleſiaſtica*, &c. Pag. 1637.

Le Cenſeur obſerve pour toute critique, *que ce Livre eſt évidemment déplacé dans la diviſion des Peres de l'Egliſe, où je l'ai mis; & que j'aurois dû le placer plutôt à la tête des Hiſtoriens Eccléſiaſtiques, où il doit être.*

Il n'auroit pas fait cette remarque, s'il avoit conſulté pluſieurs bons Catalogues, dans leſquels cet Ouvrage a été rangé dans la même claſſe où je le mets; entr'autres, dans celui de feu M. l'*Abbé de Rothelin*, qui eſt aſſez eſtimé pour devoir être cité.

D'ailleurs, comme Eusebe a fait pluſieurs autres Ouvrages, tels que la *Préparation* & la *Démonſtration Evangélique*, que j'ai annoncés dans ma *Bibliographie*, j'ai cru ne pas devoir ſéparer les uns des autres.

XIX.

N°. 312. *S. Hieronymi Opera ex edit. Benedictin.* 1693, 5. *vol. in-fol.* P. 1637.

Cette remarque eſt pour dire, *que l'on doit préférer l'édition des Œuvres de S. Jerôme, publiée à Verone par MM. Vallarſi* en 1734, 10. *v. in-fol. & qu'elle eſt plus eſtimée que celle des Bénédictins, que j'ai annoncée.*

Je ne souscris point à cette décision, & je crois au contraire que dans le commerce, on ne trouveroit point le même prix de l'*édition de MM.* VALLARSI, que de celle des *Bénédictins, donnée en 1693*; & comme c'est le prix d'un Livre qui doit en fixer le mérite, je n'ai donc pas eu tort de ne faire mention, que de l'édition que l'on préferoit, & qui se vendoit le plus communément.

X X.

N°. 313. *S. Hieronymi Epistolæ, Romæ* 1468. Pag. 1638.

On nous dit qu'il en existe un exemplaire à S. Germain des Prés.

Cela peut être, mais ce n'étoit pas la peine d'en faire une remarque.

X X I.

N°. 315. *S. Hieronymi Epistolæ, Moguntiæ* 1470. Pag. 1639.

A l'occasion de l'exemplaire de cet Ouvrage imprimé sur vélin, & qui existe dans le cabinet de M. Gaignat, le Censeur observe, *qu'il en existoit un autre exemplaire dans la bibliothéque de S. Victor; & il donne comme fort intéressante, une anecdote qui nous apprend que cette Abbaye l'a reçu de Pierre Schoeffer, Conrad Henlif, & Jean Fust. Il ajoute que si j'eusse voulu consulter le Nécrologe de S. Victor, & un essai de l'Hist-*

toire de S. Jacques de la Boucherie, j'aurois été inſtruit de ce fait.

Je ne vois pas dans tout cela, une nouvelle maniere de faire connoître cette édition, ni aucune anecdote littéraire qui puiſſe en relever le mérite. Cependant il paroît que l'Auteur en a été très content; car il nous dit, *qu'une anecdote comme celle là, méritoit bien la peine d'être annoncée.*

Auroit-on pû jamais imaginer que l'on eût exigé de moi d'aller feuilleter de pareils Ouvrages, pour y déterrer des anecdotes littéraires? Cependant je vous avouerai que malgré la découverte que l'on y a faite, & toute intéreſſante qu'on veuille la faire croire, je ne me ſens nullement diſpoſé à y ſacrifier la plus petite partie de mon tems.

La remarque ſuivante, ſur l'article du N°. 324, pag. 1640, n'eſt pas plus intéreſſante. Elle nous apprend ſeulement *qu'on a trouvé un ſecond exemplaire de l'Ouvrage de S. Auguſtin* : De Civitate Dei, *de la premiere édition* 1467, *dans la bibliothéque de S. Germain des Prés.*

Je n'ai jamais conteſté ce fait; mais il ſuffit que j'aie donné la Notice d'un exemplaire de l'édition de 1467; & je crois qu'il n'eſt pas néceſſaire, pour faire connoître ce Livre, que je faſſe mention de tous ceux qui peuvent exiſter.

XXII.

N°. 338. *S. Leonis Opera, Romæ* 1470. *Sweynheym & Pannarts.* Pag. 1640.

A l'occaſion de cette édition *imprimée en* 1470, qui eſt la premiere des Œuvres de S. Léon, mon Cenſeur a fait une remarque, qui ne peut être regardée que comme la plus grande abſurdité, dans laquelle un Critique de ſa capacité puiſſe tomber.

Il conteſte, 1°. cette édition que j'ai annoncée ; & prétend *qu'elle eſt fauſſe, & qu'il n'y en a jamais eû de datée de cette année* 1470, *ni avec les Vers de ſouſcription, qui commencent par ces mots :*

Aſpicis Illuſtres Lector, &c.

(Il falloit au moins dire, *Illuſtris* & non pas *Illuſtres.*)

On enveloppe M. Maittaire dans la querelle ; l'on prétend *qu'il a annoncé une édition fauſſe, qu'il n'auroit pas dû citer dans ſes Annales Typographiques* ; & l'on m'a fait un crime de m'en être rapporté à lui : & tout cela, Monſieur, ſur le rapport du Cardinal *Quirini*, qui a prétendu en avoir vû deux exemplaires, *dans leſquels il n'a remarqué aucune date d'année, & encore moins les Vers* Aſpicis, &c. *& qui en a conclu que M. MAITTAIRE s'étoit trompé, & qu'une pareille édition n'exiſtoit point.*

Il eſt certain que l'édition que j'ai annoncée,

imprimée à Rome par *Sweynheym & Pannartz*, en 1470, exifte réellement. Il y en a un très bel exemplaire dans le cabinet de M. GAIGNAT, qui peut fervir de preuve inconteftable de ce fait ; & fi on en doute, il fera facile de s'en affurer, fi l'on veut fe donner la peine de l'aller voir. En voici la defcription.

On trouve au commencement du volume *trois feuillets féparés*, qui contiennent un *Epitre* adreffée au Pape *Paul II*, & une *Table* des Rubriques. Vient enfuite le corps du Livre, qui finit par une Epître de *S. Cyrille*, écrite à *Neftorius*, dont voici les derniers mots : *Sacrum illud corpus animatum anima rationali cui fubftantialiter adunatum Dei Verbum Carnaliter natum effe dicitur :* enfuite les Vers de foufcription que voici.

Afpicis Illuftris Lector quicunque libellos,
Si cupis artificum nomina noffe, lege.
Afpera ridebis cognomina teutona forfan
Mitiget Ars Mufis, infcia verba virum.
Conradus Sweynheym, Arnoldus Pannartzque Magiftri
Romæ impreffrunt talia multa fimul.
Petrus cum Fratre Francifco Maximus ambo
Huic operi aptatam contribuere domum.
M. CCCC. LXX.

L'on remarque dans cette édition, que tous les fommaires qui font à la tête des Sermons & des Chapitres font imprimés avec les mêmes caracteres que le corps du texte.

Au moyen de cet exemplaire, il eft aifé de

voir que je n'avois point annoncé une édition fausse, mais très réelle. Si je n'en ai point donné de description particuliere dans ma *Bibliographie*, c'est que je n'avois point eu d'exemplaires qui m'eussent mis à portée de le faire ; & que celui qui existe actuellement chez M. GAIGNAT n'y étoit point pour lors.

Quoique je ne fusse point dans ce tems en état de pouvoir en donner de description, j'avois cru cependant devoir annoncer le Livre, parce que j'avois eu des notions suffisantes pour pouvoir compter sur son existence.

Quand on veut anéantir une édition annoncée & la convaincre de faux, il faut faire plus de recherches & ne pas s'en rapporter à un seul Auteur qui en parle. Notre Littérateur auroit évité une bévue bien plus forte & plus réelle que celles dont il veut me taxer, s'il n'eût pas suivi trop aveuglément le sentiment du Cardinal *Quirini*, son Oracle. Il pourra s'assurer par cette preuve, qui ne doit certainement point faire honneur à ses connoissances, que le Cardinal *Quirini* n'est pas un Auteur infaillible ; & qu'un bon Critique ne doit pas toujours s'en rapporter aux jugemens littéraires de ce Cardinal.

Je vais profiter de cette occasion pour faire voir ce qui a peut-être pu tromper ce Prélat.

„ L'édition sans date qu'il annonce pour la premiere des Ouvrages de S. Léon, est bien telle qu'il la rapporte ; & si on eut voulu se donner quelques mouvemens pour la découvrir, on n'au-

roit point eu beaucoup de peines. Il en existe un exemplaire à *Paris* dans la *Bibliotheque du Roi*, où je l'ai vû. Cette édition est exactement conforme aux deux exemplaires que le Cardinal *Quirini* dit avoir vûs sans aucune indication quelconque de *Ville* ou *d'année*, & sans aucune *souscription* particuliere qui puisse la faire connoître.

Comme les caracteres en paroissent fort anciens, il l'aura jugée devoir être la premiere; & au moyen de l'*Epître* de l'Evêque *d'Aleria* adressée au Pape *Paul II*, qui se trouve à la tête du *volume*, il aura conjecturé que cette édition a dû être imprimée à *Rome*. En voici la description que j'ai prise sur l'exemplaire que j'ai vû.

L'on trouve trois feuillets séparés à la tête du volume, qui contiennent une Epitre de l'Evêque *d'Aleria* au Pape *Paul II*, & une *Table* des Rubriques. Vient ensuite, le corps du Livre, qui finit de même par l'Epitre de S. *Cyrille* à *Nestorius*, dont les derniers mots sont conformes au passage que j'ai déja rapporté au sujet de l'autre édition ; à l'exception seulement que les abbréviations n'en sont plus les mêmes ; que l'orthographe en est differente, & que le mot de *rationaü* que l'on trouve dans la premiere édition est changé en celui de *rationabili*. Après ce passage on n'apperçoit plus rien.

Il est facile de distinguer cependant cette édition ; les caracteres en sont plus gros que ceux

de la premiere, & l'on remarque une variation ſinguliére dans les ſommaires des Sermons & des Chapitres. Pluſieurs de ces ſommaires ſont imprimés en *lettres capitales*, d'autres ſont *manuſcrits*, & le reſte *en blanc.*

De l'avis de pluſieurs Savans qui ont vû cet exemplaire à la *Bibliotheque du Roi*, on n'accorde point à cette édition une antiquité plus reculée que celle de *peu avant* 1475, & l'on conjecture qu'elle peut avoir été imprimée à *Rome* par *Udalricus Gallus*, à cauſe de la conformité des caractères de cette édition, qui ſemblent avoir quelque rapport à ceux qui ont été employés par cet Artiſte vers l'année 1473 ou 1474.

XXIII.

N°. 339. *S. Leonis Opera ex editione Paſchaſii Queſnel, in-folio.* Pag. 1641.

Toute la critique au ſujet de cet Ouvrage dont j'ai parlé eſt de dire, *que l'édition de Rome donnée par le Pere Cacciari, en 3 vol. in-folio, a été eſtimée pendant un tems; qu'elle eſt enſuite tombée de prix, & qu'enfin elle ſe vend actuellement au poids, parcequ'elle ne vaut rien. Que MM. Ballarini en ont publié depuis, une autre à Veniſe auſſi en 3 vol. in-folio; que cette édition eſt excellente, & que c'étoit celle-là qu'il falloit citer, & non pas l'édition de Rome.*

Cela peut être. Mais ne pourra-t-il pas arriver par la ſuite, à l'édition de MM. *Ballarini*, le

même

même ſort que l'on nous dit qu'a eſſuyé celle de *Rome* du Pere *Cacciari* ? L'on a vû des choſes plus extraordinaires arriver dans le commerce ; & il pourroit fort bien ſe faire que l'on retournât un jour à l'édition du Pere *Queſnel* : je ne vois rien d'impoſſible à cela. Mais comme ces deux éditions ne ſont point encore bien connues dans le commerce, je ne puis en diſputer, parce que je ne juge les Livres que de ce côté.

XXIV.

N°. 346. *S. Gregorii Turon. Opera ex edit. Ruinart.*, *in-folio*. Pag. 1643.

On nous dit, au ſujet de cette édition des *Œuvres de S. Grégoire de Tours*, qu'elle *ne peut jamais devenir bien rare, parcequ'elle a été réimprimée avec des différences peu importantes dans le Recueil des Hiſtoriens de France du Pere Dom Bouquet, Tom. II, & que ceux qui ont cette derniere collection, n'achetent point le Ruinart, qui eſt pour eux un Livre inutile.*

Voilà une remarque abſolument fauſſe dans tous ſes points, d'autant plus qu'elle eſt rapprochée davantage de la maniere ou du ſens dans lequel j'ai enviſagé les Livres.

1°. Les différences que l'on a miſes dans ce *Pere de l'Egliſe* en le réimprimant dans la *Collection des Hiſtoriens de France* du P. *D. Bouquet* ſont ſi peu importantes, que bien loin de nuire à l'édition de *Dom Ruinart*, elles

l'ont fait renchérir de près de moitié. 2°. Les exemplaires en ſont devenus beaucoup plus rares, parceque l'on en demande aſſez ſouvent dans le commerce, & qu'on n'y en trouve point. 3°. L'on vend ce Livre, quand l'on en trouve, à des perſonnes qui ont la *Collection* de *D. BOUQUET*, & qui nous diſent en l'achetant, qu'ils ne comprennent pas pourquoi l'on n'a point voulu réimprimer l'Ouvrage de *Dom Ruinart* tel qu'il étoit, & qu'ils ne conçoivent rien à l'idée qu'on a eue de tronquer cette édition qu'ils eſtiment beaucoup.

De pareilles autorités publiques que l'on ne peut attaquer ne doivent-elles pas vous prouver, Monſieur, l'inaptitude de notre Critique à pouvoir juger ſainement de mon Ouvrage ?

X X V.

N°. 349. *Jacobi Magni Sophologium*, &c. Pag. 1643.

On a trouvé que je n'aurois pas dû placer cet Ouvrage à la fin des *ſix premiers ſiécles des Peres de l'Egliſe*, parceque JACQUES MAGNI n'eſt point regardé comme un Pere de l'Egliſe, & que ce Religieux vivoit dans le quinzieme ſiécle.

Je conviens de tous ces faits : mais ils n'empêchent point que je n'aie dû ranger cet Auteur dans la claſſe où il eſt, attendu que ſon *Sophologium* eſt une eſpece de compilation tirée

pour la plus grande partie des Ouvrages des *Peres de l'Eglise*, &c. A l'égard de *l'Epigramme* latine *Istuc Clarorum*, &c. elle se trouve dans presque toutes les éditions de ce Livre ; ainsi ce n'est pas une découverte, d'avoir dit qu'elle se trouve à la fin d'une autre édition, qui est peut-être aussi ancienne que celle dont j'ai voulu parler. Mais on auroit dû observer que n'ayant point donné de description particuliere de ce volume, c'étoit une marque que je n'en avois point vû d'exemplaires, & que je n'avois annoncé l'Ouvrage que sur le rapport d'autrui. Il faut attendre pour réparer cette faute qu'il m'en tombe un exemplaire sous la main ; car de tous ceux que j'ai vûs jusqu'à présent, aucun n'étoit de l'édition que je cherche.

XXVI.

N°. 382. *S. Thomæ Aquinatis secunda secundæ*, *Mogunt.* 1467. Pag. 1644.

On me dit que j'aurois dû donner une description de cette édition, & parler d'un autre Ouvrage de ce même Docteur, qui est intitulé : *Prima secundæ*, *Moguntiæ* 1471, lequel étoit assez rare pour qu'on ne le passât pas sous silence.

On auroit dû se dispenser de me faire un pareil reproche, puisque celui qui me le fait savoit, à n'en pouvoir douter, que je n'avois point eu ces deux Livres sous les yeux, & qu'ils

n'ont été acquis par M. LE DUC DE LA VALLIERE que depuis l'impreſſion de mon Ouvrage. Mais le Critique qui me taxe de cette prétendue omiſſion les a examinés plus d'une fois, & il ne peut ſe diſculper de n'en avoir point donné la notice, qui auroit été d'autant plus utile au Public, qu'on peut juger de ſa capacité dans ce genre, par tout ce que j'ai déja répondu aux cenſures puériles qu'il a fait de ma *Bibliographie*.

XXVII.

N°. 386. *Joannis Duns Scoti Opera omnia*, &c. Pag. 1645.

J'ai dit dans ma Remarque au ſujet de cet Auteur, qu'il avoit été ſurnommé *Scot* parce-qu'il étoit Ecoſſois.

On me répond, que *Jean Duns* n'étoit point Ecoſſois ; qu'il falloit apporter une autre raiſon du ſurnom de *Scot* que celle que j'avois donnée, & qu'elle ne ſe trouvoit que dans les mauvais Dictionnaires que j'avois copiés.

Mais ſi JEAN DUNS n'étoit point Ecoſſois, & ſi ce n'eſt pas à cette origine qu'il doit ſon ſurnom de SCOT, on auroit donc dû nous inſtruire de ce qui le lui a fait donner ? on ne l'a cependant point fait. A quoi donc peuvent ſervir des remarques auſſi futiles, & qui ne nous apprennent rien ?

XXVIII.

N°. 397. *Le Livre des SS. Anges*, &c. Pag. 1646.

J'ai annoncé l'édition de ce Livre imprimé à *Lyon* en 1486, parceque j'en étois plus ſûr en ayant vû des exemplaires ; & comme ce Livre n'étoit point abſolument important, j'avois cru devoir préférer cette édition à celle de *Genève* en 1478, dont je n'avois pour lors que des notices peu certaines. On annonce deux exemplaires de cette derniere, que l'on a vûs à Paris : la remarque eſt juſte.

Mais ce que je trouve de bien ſingulier dans cette remarque, c'eſt que l'on ſe ſoit attaché à donner une deſcription particuliere d'un ouvrage qui n'en vaut point la peine, pendant qu'on en a refuſé conſtamment à des articles beaucoup plus précieux, & dont la rareté étoit reçue.

Il eſt vrai que cette deſcription n'eſt point longue, & c'eſt peut-être une des cauſes qui ont engagé à la mettre. L'Ouvrage dont il eſt queſtion, & qui a ſemblé mériter cette faveur, eſt de *George-Benigne Salviati*, & il eſt intitulé : *Opus de Naturâ Angelicâ, volume in-folio, imprimé à Florence en* 1499.

Ce Livre, malgré la deſcription dont on a jugé à propos de le décorer, n'eſt pas un Livre bien cher, & il n'eſt point aſſez rare pour en

devoir parler. Il auroit été plus à propos de nous donner la deſcription d'un des deux exemplaires du Livre *des SS. Anges*, de l'édition de 1478, que l'on avoit vûs à Paris.

X X I X.

N°. 400. *Antonii Cornelii Querela infantium*, &c. Pag. 1647.

Le ſeul but qu'on a eu dans la remarque au ſujet de cette petite piece ſi rare, a été de critiquer mon ſtyle, & de placer à cette occaſion ce brocard ſi connu, *Scribimus Indocti Doctique.* Je n'y répondrai qu'en m'en rapportant au Public, & en le laiſſant le maître de décider ſur lequel (de ce Critique ou de moi) doit le plus légitimement tomber ce brocard.

X X X.

N°. 421. *Xiſti Cardinalis & Papæ Opuſculum de Sanguine Chriſti, Romæ* 1473. Pag. 1647.

J'ai dit, en indiquant cette édition, qu'elle étoit fort rare & recherchée des Curieux. Je n'en ai point donné de deſcription, parceque je n'en avois point eu d'exemplaire ſous les yeux, cependant mon Cenſeur m'a fait un crime de n'avoir point donné cette deſcription. Il prétend que ce Livre eſt à la Bibliothéque du Roi, & il ajoute que le Cardinal *Quirini* en a fait une excellente diſſertation.

Tout cela peut être ; mais puiſque ce Cenſeur avoit connoiſſance & de l'exemplaire de la Bibliothéque du Roi & de la ſavante notice du Cardinal *Quirini*, que n'en faiſoit-il uſage pour inſtruire le Public ? Veut-il ſeulement le convaincre qu'il n'a pas fait ſa critique pour l'éclairer, mais uniquement pour tâcher de me nuire en relevant une faute d'omiſſion que l'on ne peut m'imputer ? Je ſuis préſentement en état de la réparer, & de donner la deſcription de l'exemplaire de la Bibliothéque du Roi que j'ai examiné avec attention.

L'on trouve au commencement, deux feuillets ſéparés qui contiennent un diſcours de l'Editeur, adreſſé au Pape *Xiſte IV*, pour lui demander la permiſſion de faire imprimer & mettre au jour avec ſon approbation, un Livre qu'il avoit compoſé lorſqu'il étoit encore Cardinal de S. *Pierre-aux-Liens*, & qu'il avoit adreſſé au Pape *Paul II*, ſous l'intitulé ſuivant, qui ſe trouve à la ſuite de ces deux premiers feuillets, le voici :

Paulo II Veneto Pontifici Maximo F. Tituli Sancti Petri ad Vincula S. R. E. Presbyteri Cardinalis, de Sanguine Chriſti, Prefatio incipit :

Vient enſuite, le corps du Livre, qui finit par cette ſouſcription :

Hec igitur Reverendiſſime Domine ſunt que juxta ingenioli mei parvitatem reſponderem ad

predicta puncta que omnia vestra Reverendissima dominatio habeat corrigere & emendare. Ejusdem vestre Reverendissime dominationis humilis Servitor Franciscus Cardinalis Sancti Petri ad Vincula.

Explicit tractatus de futuris contingentibus.

M. CCCC. Lxxiii Pontificis Maximi Sixti quarti, anno ejus secundo.

Ce Traité est de *François de Ruvere*, Général de l'Ordre des Freres Mineurs, qui fut fait depuis Cardinal de Saint *Pierre-aux-Liens*, & qui devint ensuite Pape sous le nom de *Sixte IV*.

Il est nécessaire d'être instruit que ce volume contient trois Traités séparés : savoir, 1°. *De Sanguine Christi Opusculum* ; 2°. *de Dei potentiâ Tractatus* ; 3°. *Tractatus brevis de futuris contingentibus.*

Les deux premiers de ces Traités paroissent avoir été imprimés pour être ensemble. Le regiltre des reclâmes qui se trouvent à la fin du second, le désigne, puisqu'il renferme les signatures de l'un & de l'autre Traité. Mais à l'égard du troisieme, qui a pour titre : *De futuris contingentibus*, il paroît avoir été imprimé séparément, & après les deux autres.

Ce dernier est celui qui porte la date de souscription que j'ai annoncée ; & comme le Caractere en est absolument le même que celui des deux précédens, on peut conjecturer que les deux premiers Traités ont paru avant l'année 1473 ;

& que cette édition n'eſt que la ſeconde de cet Ouvrage, à laquelle on a ajouté le troiſieme Traité : *De futuris contingentibus*, qui n'étoit pas fait pour lors.

Ce qui peut le faire croire, c'eſt que dans cette édition de 1473, il y a à la tête du dernier Traité *de futuris contingentibus*, une eſpece de *Diſcours* adreſſé au même Pape, dans lequel on ſemble parler d'une édition qui avoit déja été imprimée des deux premiers Traités enſemble ; & que l'on paroît annoncer celle-ci de 1473, comme une ſeconde édition, à laquelle on a joint, pour la premiere fois, le troiſieme Traité *de futuris contingentibus*, qui n'étoit pas fait dans le tems que la premiere édition fut miſe au jour.

On dit même, que la précédente édition des deux premiers Traités, avoit été tirée au nombre de près de *trois cens exemplaires*, ce qui, comme on peut voir, peut ſervir à prouver qu'il a dû paroître une édition avant celle-ci ; mais n'en ayant point de Notice plus particuliere, je ne puis en parler.

L'édition de 1473, dont il eſt queſtion, ne fait aucune mention du nom de l'Imprimeur, dans la *ſouſcription* qui date l'année ; mais il eſt aiſé de voir qu'elle eſt de *Philippe de Lignami*, qui imprimoit à *Rome* ſous le Pontificat de *Sixte IV*, par ces mots que l'on trouve dans un Diſcours que l'on a mis à la tête du troiſieme Traité *de futuris contingentibus*, dans lequel, après avoir dit que l'on a tiré *trois cens exemplaires* de la précé-

dente édition, on finit par ces mots : *Vale feliciſſime Pater Beatiſſime & Joannem Philippum de Lignami Meſſanen. tue ſanctitatis ſervum fideliſſimum comendatum ſuſcipe.*

A l'égard de l'édition de 1474, dont le Cenſeur ne nous a pas plus inſtruit que de la précédente, voici ce qu'on en peut dire.

Cette édition ne contient que les deux premiers Traités de la précédente. Le troiſieme y manque abſolument ; & l'on trouve à la fin du premier Traité, la ſouſcription qui ſuit :

Explicit Tractatus de Sanguine Chriſti, impreſſus Nuremberge per Fridericum Creuſſner. Anno Domini milleſimo quadringenteſimo ſeptuageſimo-quarto. Laus Deo Clementiſſimo.

Et à la fin du ſecond Traité, avec lequel finit le Volume, on lit par forme de *ſouſcription*, ce qui ſuit : *Laus Deo Clementiſſimo. Fridericus Creuſſner.*

X X X I.

N°. 428. *Anton. Perès Pentateuchum fidei*, &c. Pag. 1648.

Le but de la remarque ſur cet Ouvrage, connu par ſa rareté, n'a pas été de parler de ſon mérite, ni de contredire ce que j'avois avancé à ſon ſujet. Elle n'a été faite que pour me taxer d'une faute d'omiſſion dans ma Bibliographie, parceque je n'ai point donné le titre d'un autre Livre du mê-

me *Perés*, que l'on dit, *que j'aurois bien dû citer, & qui auroit bien figuré dans mon Ouvrage.* Ce Volume a pour titre :

Laurea Salmantina, continens pro parte priori Scholaſtica decem, & totidem interjecta certamina expoſitiva ad Philippum III ter Hiſpaniarum Heroem Regem, Dominum. Salmanticæ, Artus Taberniel 1604, in-fol.

La peine que l'on a priſe d'en donner par préférence une deſcription particuliere, nous prouve qu'on en a fait beaucoup de cas. Car on nous dit, *qu'au haut du Frontiſpice, qui eſt gravé, on voit S. Benoît, de la bouche duquel ſort un rouleau de papier, qui va tomber à côté de ſaint Anſelme, de Bede, de ſaint Dominique de Sylos, de ſaint Bernard, & de ſaint Gregoire,* &c. ; *que ce Livre eſt ſingulierement remarquable par les matieres qui y ſont traitées, par les ſentimens de l'Auteur, & par un ſtyle très élegant ; qu'on y agite des queſtions curieuſes ; que cet Ouvrage mériteroit d'être plus connu ; & qu'enfin, pour que les exemplaires en ſoient complets, il faut qu'il s'y trouve deux parties, dont la premiere eſt de 606 pages, ſans les* Index, *& la ſeconde de 70 ſeulement, tel qu'on a trouvé l'exemplaire de MM. de ſainte Geneviéve à Paris.*

A la vue d'une pareille deſcription, ne pourroit-on pas en conclure que ce Livre eſt auſſi rare & auſſi précieux, qu'on s'efforce de le faire croire ? Cependant il n'en eſt rien ; & ce Volume

que l'on veut faire paſſer pour une *rareté conſidérable*, n'a jamais été regardé dans le commerce, que comme un Ouvrage fort ordinaire de mauvaiſe Théologie Scholaſtique. Il y a déja longtems qu'il figure parmi les *bouquins*; & je ne crois pas, que les efforts que l'on a faits en ſa faveur, puiſſent le retirer de la claſſe où il eſt relégué, & lui mériter une place diſtinguée dans les cabinets de nos Curieux.

J'ai eu même lieu d'être étonné, de ce que n'ayant point annoncé dans ma *Bibliographie*, d'autre Ouvrage de cet Auteur, que le *Pentateuchum Fidei*, le Critique n'en ait pas pris occaſion de rendre cette prétendue faute d'omiſſion, bien plus conſidérable. Il auroit pû joindre à ce *Laurea Salmantina*, quatre ou cinq autres Traités particuliers du même *Antoine Perès*, qui ont auſſi rapport à la *Théologie*; & deſquels je n'avois rien dit, parcequ'ils ne valent pas mieux.

Quel mérite particulier, peut donc renfermer ce *Laurea Salmantina*, pour avoir pû engager mon Cenſeur, à l'annoncer avec autant d'éloges, par préférence à d'autres qui valent tout autant, & qu'il a laiſſés dans l'oubli? Ç'eût été pour lors une furieuſe faute d'omiſſion, qu'il auroit eû à me reprocher.



XXXII.

N°. 439. *Paganiſme du Roi-boit.* Pag. 1650; & N°. 455. *Burnetius de ſtatu Mortuorum.* Pag. 1651.

Toutes les remarques ſur ces deux articles peu intéreſſans, aboutiſſent à bien peu de choſes. Elles n'ont été faites que pour diſputer de la préſéance entre *Nicolas Barthelemy* & *des Lyons*, & ne regardent que de médiocres Ouvrages, que l'on veut déplacer de la diviſion ſous laquelle je les ai rangés dans ma *Bibliographie.*

Ces obſervations ſont trop peu importantes, pour mériter une réponſe.

XXXIII.

N°. 482. *Défenſe de la Foi de nos Ancêtres*, &c. Pag. 1652.

Cet article a occaſionné pluſieurs remarques, qui ne peuvent pas apprendre des choſes bien curieuſes. On y cite une autre édition de cet Ouvrage, en 1571 : on y parle des traductions latines qui en ont été faites, à l'occaſion deſquelles on entre dans des détails fort inutiles, puiſque toutes les éditions de ce Livre ne ſont point rares. Ce Livre étant fort ordinaire, & de la claſſe de ceux que l'on ſe contente d'annoncer ſimplement, je ne crois pas devoir en rien dire davantage.

XXXIV.

N°. 497. *Maniere de ſe préparer à la mort*, &c. Pag. 1653.

On n'a mis cet article que pour me dire à ſon ſujet, que j'avois oublié d'annoncer dans cette diviſion l'Ouvrage du Pere *David*, Jéſuite, intitulé : *Veridicus Chriſtianus*, parcequ'il eſt décoré de figures que l'on prétend être très élégantes.

Je crois que la faute d'omiſſion n'eſt pas conſidérable. J'ai ſouvent vû vendre ce Livre à vil prix ; & comme ſa réputation n'eſt pas encore faite dans le commerce, il faut attendre que cette note de Critique ait pû faire la fortune de ce Livre, pour qu'on en parle avec éloge.

XXXV.

N°. 512. *Sermones Leonardi de Utino de Sanctis*, &c. Pag. 1654.

Tout le monde connoît l'édition que j'ai citée des *Sermons ſur les Saints*, de *Léonard d'Utine*, caractériſée par la fauſſe *date* de 1446.

L'on ſait que cette édition a été l'objet de pluſieurs diſſertations ſavantes ; que les diſputes littéraires qu'elle a fait naître ont fait rechercher ce Livre avec empreſſement, & lui ont acquis une conſidération parmi les Gens de Lettres, qui le met dans la claſſe des Livres rares, curieux & recherchés par les Amateurs.

Qui que ce ſoit d'un peu inſtruit, ne s'étoit aviſé juſqu'à préſent de conteſter cette rareté : il étoit réſervé à mon Cenſeur de le faire, & la ſublimité de ſes lumieres en ce genre lui fait avancer hardiment, que j'aurois dû plutôt faire mention de l'édition de ces *Sermons* faite à *Nuremberg*, & donnée par *Coburger* en 1478, qu'il prétend même antérieure à celle dont je parle. Mais il n'y a pas un Connoiſſeur, qui, à l'inſpection de l'édition que j'ai citée, ne convienne qu'elle eſt très ancienne, & qui, nonobſtant la fauſſeté de ſa *date*, de 1446, reconnue univerſellement, ne s'apperçoive qu'elle doit être préférable à l'édition de *Coburger*, en 1478. Le Cenſeur eſt à portée de demander à M. LE DUC DE LA VALLIERE & à M. LE COMTE DE LAURAGUAIS, qui poſſédent l'édition que j'ai annoncée, s'ils voudroient la donner pour une *douzaine d'exemplaires* de celle dont il fait tout ſeul tant de cas.

XXXVI.

N°. 538. *Imitatio Chriſti, anni* 1492. Pag. 1656.

On nous dit à ce ſujet qu'il auroit mieux valu que j'euſſe cité la premiere édition de cet Ouvrage. Cependant comme on ne parle point, ni de cette premiere édition, ni des ſubſéquentes, ne pourroit-on point en conclure, que le Critique n'étoit pas aſſez inſtruit pour le faire ? Je prendrai donc la liberté de lui

apprendre, ce qu'il ne ſavoit peut-être pas, & je dirai que les Bibliographes en ont cité pluſieurs éditions, ſavoir : une premiere, *Brixiæ*, 1485 ; une ſeconde, *Venetiis*, 1486 ; une troiſieme, *abſque loci indicatione*, 1487, & peut-être encore pluſieurs autres. Mais comme ces éditions ſont conteſtées pour la plûpart, & qu'elles n'ont été annoncées que ſur de ſimples notices d'autrui, qui ne peuvent donner rien de bien certain à leur égard, j'avois cru ſuffiſant d'annoncer celle de 1492, d'autant plus que toutes les éditions de ce Livre, avant 1500, ſont aſſez indifférentes, & qu'il n'y en a aucune qui ſoit rare ni recherchée des Curieux.

Le Cenſeur auroit donc dû ſupprimer cette remarque, ou la faire du moins un peu plus inſtructive.

XXXVII.

N°. 543. *Matth. Farinatoris Liber Moralitatum*, 1479. Pag. 1656.

On demande pourquoi je n'ai cité que l'édition de 1479 de ce Livre, & que je n'ai point parlé de celle de 1477, qui doit être plus précieuſe.

Je dirai à cela, que j'avois préféré l'édition que j'ai donnée, à celle de 1477, parceque cette derniere n'eſt pas abſolument bien avérée, puiſqu'elle n'a été citée que par *Simler*, dans ſa *Bibliothéque*, qui la dit imprimée par *Antoine Sorg*, Citoyen *d'Ausbourg*, & qui en rapporte une

une *fouſcription*, à la fin de laquelle la date ſe trouve à peu près ainſi caractériſée 1ꝑ A A. *Tercia die menſis Septembris.*

Ce Livre n'étant pas fort rare, j'avois cru qu'il étoit plus à propos d'annoncer une édition ſûre, & qui exiſte *à Paris* dans la *Bibliotheque du Roi*, que de parler d'une plus ancienne, ſur laquelle je n'aurois eu à donner que des notices vagues & incertaines.

XXXVIII.

N°. 545. *Revelationes S. Brigittæ*, 1521, *in-fol.* Pag. 1657.

Le Critique m'attaque ſur la date de ce Livre & me dit poliment, à ſon ordinaire, que j'ai *malheureuſement* pour moi, cité une édition qui n'a jamais exiſté. Mais c'eſt bien plus malheureuſement pour lui qu'il me fait un pareil reproche, par lequel il juſtifie pleinement ce que l'on doit penſer de ſon peu de lumieres, ſur ce qui peut fixer la date équivoque d'un Livre.

Il prétend que les mots *menſis Septembris* qui ſe trouvent dans ce Livre après la date de 1521, n'auroient aucun ſens ſi on ne les joignoit pas aux trois chiffres qui les précedent, & qu'en les y joignant le Livre ſe trouve être imprimé en 1500, & non en 1521, & pour fortifier ſon opinion, il cite le ſeul *David Clement*, de qui il a emprunté cette idée ; & il rapporte d'après lui la forme d'indication d'année, en let-

tres capitales romaines M. CCCCC. XXI. pendant qu'elle ſe trouve dans le Livre même en petits caractères, ainſi M. *ccccc.xxj.* Mais ſi au lieu de s'en rapporter à ce Bibliographe iſolé, il avoit daigné conſulter les ſources littéraires qui parlent de ce Livre, il auroit vû que *David Clement* eſt non-ſeulement le ſeul qui ait donné à cette édition la date de 1500, mais qu'il ne la lui a même donnée que ſur une notice de *M. Buneman*, le véritable Auteur de cette prétendue découverte.

Je vais donc, pour diſſiper tous les nuages, rapporter la ſouſcription dont il s'agit, & je ſuis perſuadé qu'on en conclura qu'il eſt plus probable que cette édition ſoit plutôt de 1521, que de 1500.

Je dirai auparavant que 1°. les *chiffres xxj.* qui ſuivent exactement les *lettres centenaires*, donnent lieu de penſer qu'ils leur appartiennent. 2°. Il étoit d'uſage dans ces tems, de joindre aux *chiffres* qui ſervoient à dater le jour du mois, le mot *dies* ou *idus* qui ne ſont point ici * ; ce qui peut faire croire que ces mots *dies*

* Ce qui peut appuyer ce ſentiment, c'eſt qu'il ſeroit bien difficile (pour ne pas dire impoſſible) de faire voir que les *Artiſtes* ſe ſeroient ſervis pluſieurs fois, dans ce tems, de cette maniere adoptée par mon Critique, de dater une *ſouſcription*, ſans joindre aux chiffres de la date du mois, les mots, *dies*, *idus*, ou *calendæ*. Il n'a qu'à ſe donner la peine d'ouvrir le plus grand nombre de ces éditions anciennes (pour ne pas dire toutes), il y trouvera de quoi ſe convaincre pleinement de la vérité de ce que je puis avancer à ce ſujet.

ou *idus*, ayant été omis, on aura omis aussi avec eux les *chiffres* de date qui leur auroient été propres ; & qu'enfin plusieurs Savans, tels que *Fabricius*, *Oudin*, *Jean Mollerus* & plusieurs autres, & notamment en dernier lieu, les Rédacteurs du *Catalogue de la Bibliothèque du Roi*, ont annoncé avant moi (& je crois avec raison) cette édition pour être de *l'année* 1521.

En voilà, je crois, plus qu'il n'en faut pour préférer cette date à celle de 1500, nonobstant l'autorité respectable du Critique & sa décision. Voici présentement le *texte* de la souscription, tel qu'il se trouve littéralement à la fin des exemplaires.

Finit divinum volumen omnium revelationum preelecte sponse Christi Sancte Birgitte de regno suetie. A Religiosis patribus originalis Monasterii sanctarum Marie & Birgitte. In Zvatzstenis prematuro studio & exquisita diligentia : in hos supra scriptos numerum, & ordinem accuratius comportatum, & si forte alique alie revelationes sicut repertum est beate Birgitte p. errorem aut temerarie a quoq. quomodo libet adscribantur : preter has que in hoc presenti volumine : aut in vita seu legenda sancte Birgitte majori continentur ; tanquam false & erronee decernentur insup. jam alterato p. Anthonium Koberger civem Nuremburgensem impresse finiunt. Anno Domini M. ccccc.xxj. Mensis Septembris laus omnipotenti Deo. Amen.

Au surplus, il est encore à remarquer, que cette édition peut fort bien ne pas être celle

que *M. Bunemann* a eu entre les mains ; parcequ'en comparant ensemble la souscription qu'il en rapporte, & celle que je viens de transcrire, on apperçoit entre elles plusieurs *différences dans les termes*.

A l'égard de l'édition de *Lubec*, de 1492, que l'on veut faire passer pour très précieuse à cause de son ancienneté, c'est encore une erreur du Critique ; & si j'eusse regardé ce Livre par ce côté, j'aurois certainement préféré les éditions de 1475 & 1485 qu'ont annoncées les Bibliographes, mais je n'en ai point voulu parler, parcequ'elles ne sont point en valeur ni recherchées des Curieux, dautant plus qu'elles passent pour n'être point entieres.

XXXIX.

N°. 562. *Histoire du Quillotisme*, &c. Pag. 1659.

On prétend que *l'Histoire du Quillotisme* est un Livre *fort rare*, ce que je n'ai point dit, parceque je n'en crois rien. Au surplus, comme tout le monde connoît ce Livre, il sera facile de décider la question ; je pense que l'opinion du Censeur sur cet article ne trouvera pas beaucoup de partisans, malgré la peine qu'il s'est donnée d'en allonger le titre, & de nous instruire que l'impression de cet Ouvrage avoit été faite à *Rheims* chez *Muiteau*, & que l'Auteur se nommoit *Hubert de Mauparty*, Procureur du Roi au Présidial de Lengres, *&c.*

X L.

N°. 572. *Liber vocatus Scala Cœli*; 1476. Pag. 1660.

Cet article n'a pour but, que de placer une assez mauvaise remarque sur ma maniere d'envisager les Livres. Il auroit pû s'en dispenser ; aussi bien que de celle du N°. 575. *Dispositorium Moriendi Joannis Nyder*, par laquelle il nous annonce un autre Livre du même *Nyder*, intitulé, *De Leprâ Morali*, qui n'a jamais fait de bruit dans la Littérature, & encore moins parmi les Curieux.

X L I.

N°. 604. *Porcheti victoria contra Judæos*. Pag. 1662.

Le Censeur a trouvé à redire que j'aie doublé cet article pour en annoncer un autre exemplaire *imprimé sur vélin*. Et il prétend que j'aurois dû mettre à la place, un autre Livre qui a pour titre : *Petri Bruti victoria contra Judæos*, &c. dont il nous donne une espece de description.

Je conviendrai volontiers que ce dernier Ouvrage peut avoir quelque mérite, & que j'aurois pû le placer dans la *Bibliographie*, mais au reste, la faute d'omission n'est pas bien grande, ni même absolument importante.

La remarque sur le N°. 635, au sujet d'un Ouvrage de *Melanchton*, intitulé : *Loci Com-*

munes (que je n'ai point annoncé, & que l'on prétend être *fort rare* de la *premiere édition*) est assez mauvaise ; & il y a apparence que cette édition n'a pas même valu la peine d'être citée, puisqu'on n'en dit rien. Mais on nous annonce en récompense une traduction Italienne de ce Livre, que l'on prétend être encore *beaucoup plus rare*, sous le titre suivant : *I Principii della Theologia di Ippofilo de terra negra*, sans date, ni nom de Ville, ou d'Imprimeur, *in*-8. *de* 87 *feuillets* ; on ajoute *qu'il y a de bonnes dissertations sur cet Ouvrage, qui m'est inconnu, dans les Mélanges de Leipsik & dans la Bibliothéque de Fontanini, & qu'enfin tous les Bibliographes qui en parlent, s'accordent sur sa rareté*.

Malgré toutes ces assertions, je ne conviendrai jamais que les *Loci Communes de Mélanchton* puissent être regardés comme un Livre rare, de quelque édition qu'ils soient. A l'égard de la *traduction Italienne*, elle ne peut être considérée tout au plus que comme une rareté reçue chez l'étranger, mais qui n'a point eu de cours ici, & qui n'y a point été recherchée par nos Amateurs.

A l'égard de l'article des *Dialogues de Wiclef*, on nous dit seulement, que cet Ouvrage a été *réimprimé* en 1754 à *Bareuth* en *Allemagne*, aux dépens de *Vierling* ; cependant je tiens actuellement un *Catalogue* sous les yeux, qui me cite cette réimpression comme ayant été faite à *Francfort* en 1753, *in*-4. Y auroit-il eu deux éditions

aussi consécutives de ce Livre ? ou seroit-ce une faute dans la Critique ? c'est ce que je ne puis actuellement vérifier, mais qu'un *Critique* auroit dû faire.

XLII.

N°. 690. *Antithesis Christi & Antichristi*, &c. Pag. 1665.

La seule remarque au sujet de ce Livre, est pour nous dire, que l'édition que j'ai citée, a été réimprimée en entier dans les Leçons de Wolf, Centurie XVI, pag. 869. Ainsi, c'est peu de choses. La suivante, sur le N°. 708, *contre la Principauté de l'Evêque Romain*, n'est guères plus intéressante, puisqu'elle ne regarde que la maniere de placer ce Livre.

XLIII.

N°. 753. *Le Ciel ouvert, par P. Cuppé.* Pag. 1666.

Cet article de la Critique a été fait pour prendre la défense du Livre de *Pierre Cuppé*, & de celui de *Souverain*, qui a pour titre : le *Platonisme dévoilé*. On se recrie sur ce que j'ai appellé ces deux Livres, *impies* ; & l'on me dit ensuite que j'ai eu tort d'en parler ainsi, *parcequ'un Livre peut être rempli d'erreurs, & même d'hérésies, sans qu'on puisse le qualifier d'infâme ou d'impie.*

Je ne me serois jamais attendu que ces deux

Livres eussent pû trouver des défenseurs ; mais comme il n'y a rien dans la Note, qui puisse avoir le moindre rapport à la littérature, je crois pouvoir me dispenser d'y répondre, & regarder cette Critique, comme une de celles que l'animosité seule a pu dicter.

La remarque suivante, sur le N°.781. *Le Mentite Ochiniane*, contient seulement une autre dispute que l'on veut me faire sur la signification du mot *Party* que j'ai employé ; mais comme elle ne vaut seulement point la peine d'être luë, je me garderai bien de perdre du tems à y répondre.

XLIV.

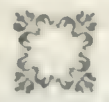
N°. 789. *Simonis Simonii summa Religio*, &c. Pag. 1668.

Je ne vois point la raison particuliere pour laquelle on doive placer ce Livre dans la classe des *Belles-Lettres*, comme on le dit, plutôt que dans la *Théologie* où je l'ai annoncé.

Cette remarque seule ne doit-elle pas suffire, pour nous démontrer le peu de capacité que notre Critique peut avoir sur cette partie de la littérature, qui concerne l'*arrangement* des Livres dans un *Catalogue* ? Cependant si l'on veut s'en rapporter à lui, il faudra le croire extrêmement au fait, nonobstant même la remarque qu'il fait ensuite au sujet du Livre de *la Peyreyre*, *sur les Préadamites*, dans laquelle il nous dit que *l'édition in*-4°. de cet Ouvrage, est plus rare que celle qui est *in*-12.

Il ignore apparemment que toutes les éditions de ce Livre, ſont très communes ; que l'une ne vaut pas mieux que l'autre ; & que je n'en ai parlé dans ma *Bibliographie*, que pour remplir les *diviſions* qui l'avoient exigé. Ce Livre de la Peyreyre a été aſſez connu par le ſyſtême qu'il renferme, & il a fait aſſez de bruit dans ſon tems ; mais on a abandonné enſuite ce Viſionaire, auſſi bien que ſes Livres. Il importoit donc peu de citer l'*édition in-12* ou *in 4°*. J'avois même préferé l'*édition in-12*, à cauſe des *réponſes* qui ſe joignent ordinairement à ce Livre, & qui ſont de ce dernier format.

Il eſt certain que notre Critique n'auroit pas fait cette remarque, s'il eût eu plus d'acquis dans la connoiſſance des Livres ; & il ſe feroit auſſi épargné celle qu'il a pris la peine de nous donner ſur la *Foi dévoilée de Pariſot*, qui vaut encore moins, puiſque l'on n'y diſpute que ſur un *crochet*. On auroit au moins dû dire, que ce Livre avoit paru ſous deux *Frontiſpices* différens, dont l'un dénotoit une premiere édition, & l'autre une ſeconde, quoique ce Livre n'en ait eu qu'une ſeule. Cette anecdote dont je n'avois point parlé, auroit pû du moins figurer avec celles dont on a fait ſi ſouvent uſage.



XLV.

N°. 808. *G. Postelli Protevangelion, Basileæ* 1552, *in-8°*. Pag. 1670.

Les termes grossiers dont on s'est servi pour critiquer cet *article*, quoiqu'ils soient familiers à mon Censeur, m'ont paru d'autant plus extraordinaires, que l'on voit par les pitoyables raisonnemens qu'il m'oppose, que c'est lui-même qui fait une *bévue bien singuliere*, en voulant faire croire, que j'ai été assez peu instruit, pour prendre (comme il l'a fait) une édition donnée par un Protestant, pour être l'originale de *Postel*.

Il me dit donc 1°. *Que l'article que j'ai donné à ce sujet fourmille des bévuës les plus grossieres.* 2°. *Que le titre est on ne peut pas plus mal conçu.* 3°. *Que ce Livre n'est pas en entier de* POSTEL, *qui n'est que traducteur d'une partie seulement.* 4°. *Que ce Livre n'est pas un des plus impies de ce fanatique, puisqu'il ne contient point d'impiétés, mais quelques rêveries qui ne doivent pas être mises sur son compte.* 5°. *Quoique ce Livre ne soit pas commun, il n'est pas bien rare.* 6°. *Que je n'avois qu'à ouvrir le Catalogue de la Bibliothéque du Roi, & celui de M.* LE TELLIER, *dont la Bibliothéque a passée à Sainte* GENEVIEVE, *& que j'aurois vû que ce Livre que je n'ai point trouvé existe dans plusieurs Bibliothéques de Paris.* 7°. *Que j'ai tenu moi-méme ce Livre dans les mains, & qu'il se*

trouvoit dans les doubles de la Bibliothéque Mazarine que j'ai achetés & que j'ai vendu QUATRE SOLS, *ce Livre ſi rare & ſi impie de* POSTEL, *& enfin que je n'avois qu'à ouvrir le Codex Novi Teſtamenti de Fabricius, & que j'aurois vû que ce Livre eſt un in-8. de 410 pages, publié par Théodore Bibliander, & que j'aurois évité par ce moyen bien des fautes.*

Je vous avouerai, Monſieur, qu'il faut être doué de patience pour pouvoir lire avec ſang froid, un amas auſſi conſidérable d'abſurdités raſſemblées.

On prétend d'abord que le titre que j'ai donné eſt *on ne peut pas plus mal conçu*, & on me veut ſoutenir que l'édition de ce Livre, publiée par *Théodore Bibliander*, eſt celle dont j'ai voulu parler.

Il faudroit que j'euſſe été auſſi peu verſé dans la connoiſſance de ces ſortes de Livres que mon Cenſeur, pour avoir fait une pareille mépriſe, & pour avoir donné le mérite & le titre de *Originale* à une édition miſe au jour par un Proteſtant, qui ne l'a publiée que d'après une copie de ce Traité ſingulier qui lui fut envoyée par *Oporin* de *Baſle*, à qui POSTEL avoit remis ſon manuſcrit pour le faire imprimer.

Pour peu qu'il eût eu de connoiſſance dans les Livres rares, il auroit jugé facilement que cette édition qu'il m'oppoſe, ne pouvoit pas être l'*Originale* de *Poſtel*, & que bien loin d'être un *Livre ſingulier*, on ne le devoit au contraire

regarder (ainſi que les autres piéces qui compoſent les 410 *pages* du *volume in-8.* cité, de *Bibliander*) que comme un mauvais Recueil ramaſſé par un Proteſtant, & mis au jour uniquement pour en prendre occaſion d'inſulter à la Religion Romaine. Il auroit été d'autant plus facile de s'appercevoir de ce que j'avance, qu'il n'avoit qu'à lire , pour s'en aſſurer , l'*Epitre Dédicatoire* adreſſée par *Bibliander* à *Jean Gaſtius* , que l'on a mis à la tête de ce *Recueil*, & le Jugement qui eſt à la ſuite, au ſujet de ce *Traité* de *Poſtel.*

Il auroit dû conſulter les Bibliographes qui ont parlé de ce Livre, & il auroit vû qu'ils ont pour la plûpart donnés à entendre, qu'ils doutoient ſi l'*édition Originale* de Poſtel avoit été exécutée ou non.

Il auroit vû de plus que ceux qui en parlent, ſemblent annoncer une *édition* de 1552, qui a dû paroître avant *celle* de *Bibliander*, & que ce dernier n'a fait imprimer la ſienne que quelque tems après , en conſervant la *date* de 1552 , tems auquel on conjecture , que *Poſtel* a dû faire paroître ſon *édition de ce Traité ;* car en parlant de ce Livre ils diſent :

« *Que* POSTEL *fut le premier qui publia* » *l'Evangile du faux S. Jacques, & que l'ayant* » *traduit du grec en latin, il le fit imprimer à* » *Baſle en* 1552 *ſous le titre de* PROTEVAN- » GELIUM *: que quelques années après* BI-

» *BLIANDER fit des notes sur cet Ouvrage,*
» *& le publia de nouveau, en le faisant réim-*
» *primer avec d'autres qui ne valent pas mieux.* »

L'on auroit vû que tous les Bibliographes qui ont donnés des *Catalogues* généraux de tous les *Ouvrages* de *Postel*, n'ont point mis pour être de lui *cette édition* de *Bibliander*, dont ils ne font même pas mention ; & que quelques-uns d'entre eux indiquent dans leurs *notices* ce Traité de *Postel*, par le titre suivant :

Commentarius in Historiam Ruth ; Evangelium Jacobi Fratris Jesu-Christi è greco in latinam linguam translatum.

S'il eût simplement lû *l'article* de *Postel*, donné par le *Pere Niceron*, & consulté celui qu'à publié M. *Teissier* dans ses *Additions aux Eloges des Hommes Illustres*, il auroit pû voir une partie de ce dont est question, & il n'auroit pas fait alors une remarque aussi déplacée que celle-ci.

Il ne falloit encore que se donner la peine d'ouvrir le *Dictionnaire de Bayle*, à la *remarque* C. de l'article *Bibliander*, & il auroit vû que cette édition du *Protevangelium* que l'on cite, ne peut pas être regardée comme l'*originale* de *Postel*, car il y est dit :

» *Que BIBLIANDER fit imprimer plusieurs*
» *Livres, parmi lesquels on rapporte ce PRO-*

» *TEVANGELIUM*, *sous ce Titre :*

Evangelica Historia quam scripsit B. Marcus ; &c. unà cum vitâ Joannis Marci Evangelistæ, collectâ ex probatioribus Auctoribus. A Basle, *in*-8°. On continue, en disant :

» *Il ajouta le* Protevangelium Jacobi : *de*
» *quoi plusieurs le blamérent.*

Il auroit encore vû que d'autres Bibliographes, qui ont donné des *Catalogues* des Ouvrages de *Bibliander*, annoncent ainsi ce PROTEVANGELIUM dont il est question :

Evangelica Historia quam scripsit B. Marcus Petri Discipulus & filius, primus Episcopus Alexandriæ ; unà cum vitâ Joannis Marci Evangelistæ, collecta ex probatioribus Auctoribus, cum Protevangelio D. Jacobi.

Il est aisé de voir par ces témoignages, que l'*édition de Bibliander* n'est que la réimpression de ce *Traité* de *Postel*, qui a dû paroître avant ; & pour peu que l'on eût voulu faire attention à la maniere dont j'avois parlé de ce Livre, il auroit été aisé de s'appercevoir, que je ne l'avois annoncé que comme un Ouvrage dont je n'étois pas sûr, & sur lequel il y avoit des doutes ; & qu'en le citant dans ma *Bibliographie*, je n'avois eu d'autre dessein que de vouloir éclaircir ces doutes, & savoir si *Postel* l'avoit réellement fait imprimer ou non.

Si j'avois voulu annoncer une édition de ce Livre, différente de celle que j'envisageois devoir être l'*Originale* de *Postel*; bien loin de citer l'*édition* de *Bibliander*, qui ne peut y avoir le moindre rapport, j'aurois préféré l'*édition* qui renferme le *Texte* seul du *Protevangelium*, sans notes ni remarques, donnée par *Michel Néander*, & publiée à *Strasbourg* en 1570, qui paroît plus se rapprocher de la forme des *Postels*, & qui peut bien plus aisément leurs ressembler *. Cette édition est d'ailleurs plus curieuse, puisqu'elle contient encore un *Dialogue* singulier entre un Chrétien & un Juif, au sujet de Jesus-Christ, dont on dépeint la ressemblance, ainsi que celle de la Vierge.

Cette édition de *Néander* est imprimée en lettres Italiques, & ne contient que *quinze* feuillets seulement non chiffrés, renfermés dans deux cahiers de signature A. B, dont le premier feuillet est le Frontispice, qui porte cet intitulé.

Protevangelion Divi Jacobi minoris : accessit huic Dialogus quidam Christiani cum Judæo de Christo, ex Suidæ Philologiâ, Mich. Neandro Soraviensi interprete : Argentorati excudebat Josias Rihelius. Anno M. D. LXX.

Au *versò* de ce feuillet, on trouve un avis de

* Il existe un exemplaire de cette édition de *Néander* dont je parle, dans le cabinet de M. Gaignat.

l'Imprimeur au Lecteur, pour lui apprendre que ce Traité est de *Postel.* Le voici :

Typographus Lectori S. Præsens hoc D. Jacobi Protevangelium Lector Benevole Guillelmus ille Postellus linguarum 14 cognitione celebris, cum studio cognoscendi plurima, multas regiones peragraret, in Oriente apud Christianos reperit. Hoc ipsum quoniam mihi propter historicam fidem, cum reliquis Evangelistis congruentem mirificè placebat, quin tecum hac exigui Libelli forma communicarem facere non potui. Tu conatum meum boni consule, & vale.

Ainsi toute la remarque que le Censeur a donnée au sujet de ce Livre, ne peut venir que d'un Critique peu instruit, ou qu'une animosité particuliere aveugle, au point de vouloir persuader au Public, que j'ai eû assez peu de jugement, pour avoir attribué à *Postel* un Livre qui avoit été publié par *Bibliander.*

Je dirai donc, que l'édition du *Protevangelium* de *Postel*, dont j'ai entendu parler dans ma *Bibliographie*, est celle qui a dû être mise au jour par ce Visionnaire même; & de laquelle on n'est point absolument certain, si elle a été exécutée ou non. Mais je n'ai jamais entendu parler de l'*édition* de *Bibliander*, qui n'a jamais acquis de mérite particulier vis-à-vis des Curieux, & que j'estime si peu, que j'en ferai toujours le même cas
que

que j'en ait fait, quand je l'ai trouvé parmi les doubles de la *Bibliothéque Mazarine*.

XLVI.

N°. 825. *Description de la Terre sainte, de G. Postel.* Pag. 1672.

Cette remarque nous apprend que ce Traité de *Postel*, avoit été aussi *imprimé* à la fin d'un Volume intitulé : *La Vie de J. C. Notre-Seigneur, composée & extraite des IV. Evangélistes par Loys Miré* ; & que ce dernier Ouvrage avoit été réimprimé ensuite sous le Titre de : *Concordance des IV. Evangélistes*, &c. que j'ai annoncé sous le N°. 827.

La note est juste, & j'en aurois fait mention dans ma *Bibliographie*, si j'eusse trouvé dans le tems un exemplaire de ce Livre sous le premier titre, qui existe actuellement & depuis peu dans la *Bibliothéque* de *M. le Duc de la VALLIERE* : Je ferai usage de toutes les raretés qui pourront par la suite me passer par les mains, pour les insérer dans mes supplémens, mais je me garderai bien d'y mettre une partie de celles qu'on a voulu nous donner ici.

XLVII.

N°. 893. *Mischna Hebræorum à Surenhusio, 6. vol. in-fol.* Pag. 1674.

J'ai dit de cet Ouvrage qu'il étoit bon & fort estimé, & que les exemplaires ne s'en trouvoient plus communément.

Je crois que cette note est très juste, dans le sens où j'ai entendu la donner. Cependant elle a occasionné trois remarques de la part de notre Critique. 1°. Il trouve à redire que je n'ai point fait mention du nom de l'Imprimeur, & que je n'ai point distingué les différentes années, dans lesquelles s'est faite la publication des volumes. J'ai crû que pour un Livre aussi connu, il étoit inutile d'entrer dans ce détail, d'autant plus que l'édition dont je parle, est la seule qui ait été faite de cet Ouvrage, & que par conséquent on ne pouvoit pas la confondre avec une autre.

2°. Il rapporte au sujet de ce Livre le *jugement* du Pere *Souciet*, qu'il a extrait des anciens *Mémoires de Trévoux*, & dans lesquels ce Savant n'ayant pas paru être content du fond de ce Livre, n'en a pas fait un grand éloge.

On n'a pas sçu distinguer apparemment (ou pour mieux dire, on ne l'a pas voulu) la différence qu'il faut mettre à l'égard d'un Livre, entre un jugement littéraire & un jugement de commerce, tel que celui que j'ai porté, & que j'ai annoncé que je porterois sur tous les Livres qui composeront ma *Bibliographie*; car si on y eût fait attention, on nous auroit épargné la note à laquelle je réponds, attendu qu'il arrive très souvent, qu'un Livre décoré des plus grands éloges, eu égard à ce qu'il renferme, n'a qu'une très mince réputation dans le commerce, où il est peu recherché; & qu'au contraire l'on y estime beaucoup & l'on paye fort cher, d'autres

Ouvrages qui intrinſequement auront moins de mérite.

Je ne ſai donc pas pourquoi mon Cenſeur s'eſt aviſé de m'oppoſer le jugement du Pere *Souciet*, qui ne porte que ſur le mérite intrinſéque de cette édition de la *Miſchne*, & nullement ſur ſa *valeur numeraire*, à moins que ce n'ait été pour en prendre occaſion de placer à mon égard, auſſi à propos qu'il l'a fait précédemment, ce *brocard* ſi trivial : *Quantum diſtent æra lupinis.* Son amour propre l'a empeché de s'appercevoir, qu'il ſe peignoit dans ce peu de mots latins, & qu'ils ne pouvoient convenir à juſte titre, qu'à un *Critique* qui ne prend la plume, que pour mettre au jour des diſſertations auſſi futiles, que celles qui font l'objet de cette réponſe.

3°. Il me dit que j'aurois mieux fait d'indiquer la meilleure édition du *Talmud*, que d'y inſcrire ſeulement la *Miſchne* qui n'en fait qu'une partie.

Je ne ſuis nullement d'avis de ſouſcrire à ce jugement, parceque je n'ai point encore vû dans le commerce, aucune édition du *Talmud* qui y ait été recherchée, & que j'y ai vû aſſez ſouvent l'édition de la *Miſchne* que j'ai citée, vendue à un prix aſſés cher, pour qu'elle pût paroitre avec honneur dans une *Bibliographie* publique.

Enfin, Monſieur, mon Cenſeur finit ſa ſavante Critique, en me reprochant la qualité de mon ſtyle. Il prétend que je ſuis quelquefois obſcur, & pour le prouver, il cite ſur près de 700 pages que contient mon premier volume, deux

petits articles d'environ une page & demie, qui ſelon lui ne ſont pas rendus aſſez intelligiblement.

Mais, ſans entrer dans la queſtion de ſavoir s'il écrit aſſez bien lui-même, pour s'arroger le droit de donner des préceptes, je lui dirai que dans un Livre de la nature du mien, dans lequel je ne me ſuis attaché *qu'à indiquer les Livres rares, & qui méritoient d'être recherchés des Curieux*, on ne doit point exiger à la rigueur un ſtyle élégant & châtié. Le mérite du fond doit engager tout Lecteur à avoir de l'indulgence pour la forme; & j'aime encore mieux qu'il me ſoit échappé quelques négligences à cet égard, que d'être tombé dans les mépriſes du Cenſeur, ſur les Livres dont il a fait l'objet de ſa Critique. Son peu de capacité ſur ce point ne m'autoriſeroit-il point à mon tour à faire des citations, & à lui rappeller une maxime qu'un Critique ne doit point ignorer ſans doute. Cette maxime eſt ſage, & elle dit: *Antequàm alios judices, Proba & noſce primò te ipſum.*

Il ne me reſte plus à répondre au Cenſeur, que ſur un reproche qu'il me fait, *de n'avoir cité que les Livres de la Bibliothéque du Roi, ſans avoir fait mention de ceux des autres grandes Bibliothéques de Maiſons Religieuſes.* Mais ſi j'en ai uſé ainſi, la raiſon en eſt toute ſimple, & je ne doute pas que mon Cenſeur ne le ſente auſſi-bien que moi; du moins doit-il la ſentir mieux qu'un autre.

La *Bibliothéque du Roi* eſt un dépôt ſacré, inviolable, où l'on eſt toujours ſûr de trouver les Livres qui compoſent cette précieuſe & ample collection en tous genres. Les tentatives pour en tirer quelques-uns ont toujours été inutiles, & la fidélité des ſavans Gardiens de ce Tréſor Littéraire, eſt à l'épreuve des ſollicitations, même les plus fortes. Pourroit-on dire la même choſe de ces dépôts dont je n'ai point indiqué les Livres ? Et qui eſt-ce qui ignore que le plus grand nombre de Livres rares, qui ornent actuellement nos Cabinets particuliers, ont été tirés des Abbayes, Monaſteres, &c. & portent encore l'empreinte, & la preuve du lieu d'où ils ont été détournés. Comment aurois-je donc pû annoncer des Livres comme étant dans une Maiſon Religieuſe, où il ne ſe feroient peut-être plus trouvés, quand on auroit été les y chercher ; & ne me ſerois-je pas mis dans le cas pour lors, d'être taxé de peu d'exactitude.

Je finirai en vous aſſurant, Monſieur, que vous ne ſerez plus importuné de mes réponſes à toutes les critiques qui pourroient paroître contre moi, dans le goût de celle que je viens de réfuter. Je n'y aurai d'attention, qu'autant qu'elles auront ſaiſi le *véritable ſens dans lequel j'annonce & j'apprécie les Livres*, qui eſt *leur valeur numéraire dans le commerce* (valeur qui dans le vrai conſtituë leur rareté) & qu'autant qu'on m'aura fait voir que je me ſuis trompé, *ſoit ſur la date des éditions*, ſoit ſur les *ſignes par-*

ticuliers qui les caractérisent, soit enfin *sur la nature du format* & des *caracteres*, qui font le plus souvent la *preuve des bonnes ou des mauvaises éditions*, & généralement sur tout ce qui pourroit dans cette partie concourir du moins à l'utilité publique, à laquelle je me fais un plaisir de consacrer mon tems & mon travail.

C'est dans cette vuë que j'avouerai naturellement, qu'en lisant *le Journal de Verdun*, Tom. 94, *Juillet* 1763, j'y ai trouvé une *critique* fort judicieuse, au sujet d'une note de ma *Bibliographie*, dans laquelle je me suis trompé.

J'ai dit, à *l'article* 10, que l'édition de 1546 du *Nouveau Testament grec*, imprimé par *Robert Estienne*, étoit la plus estimée, & cela est vrai. Mais j'ai ajouté que ce qui faisoit reconnoître cette édition pour la bonne, étoit une faute d'impression, qui devoit se trouver à la fin de la premiere page d'une *Préface latine* mise à la tête du Livre, dans laquelle le mot *Plures* devoit être écrit *Pulres*.

Je l'avois pensé comme les autres, sur une tradition universellement reçuë dans le Public depuis très-longtems. Mais l'observation de M. *Bonamy* à ce sujet, m'ayant déterminé à examiner ce Livre de plus près, j'ai reconnu qu'il falloit prendre le contrepied de ce que j'avois crû jusqu'à lors; & que la *meilleure édition* est, sans contredit, celle où le mot *Plures* est écrit comme il doit l'être, & que les exemplaires où l'on trouve le mot *Pulres*, sont de l'*édition* de 1549,

Edition moins belle & beaucoup moins recherchée que l'autre.

Mon Cenſeur, tout habile qu'il ſe croit, n'étoit vraiſemblablement point aſſez inſtruit pour relever cette mépriſe, puiſqu'il ne l'a point fait ; j'aurois cependant ſouffert cette critique d'autant plus volontiers, qu'en inſtruiſant le Public, elle auroit en même tems pû ſervir à m'éclairer.

M. *Bonamy*, en rectifiant cette erreur, m'a même donné occaſion de reconnoître une ſingularité aſſez importante, pour fixer plus ou moins de valeur, à cette édition du *Nouveau Teſtament grec* de 1546. C'eſt qu'il arrive très ſouvent, que le ſecond volume de cette édition ſe trouve être de 1549, & la marque infaillible pour s'en appercevoir, eſt de faire attention à la ſouſcription que l'on apperçoit à la fin de ce ſecond volume, ſur un ſeul feuillet ſéparé, qui porte d'un côté l'empreinte de l'*olivier* de *Robert Eſtienne*, & de l'autre ce qui ſuit : *Excudebat Robertus Stephanus Typographus Regius, Lutetiæ, anno* M. D. XLIX. IIII. *id. Octob.* au lieu que la bonne édition doit avoir la ſouſcription que voici : *Excudebat Robertus Stephanus Typographus Regius, Lutetiæ, anno* M. D. XLVI. VII. *id. Novemb.*

On voit par la franchiſe avec laquelle je conviens des fautes qui peuvent m'être échappées, que je n'ai eu d'autres vuës, en préſentant au Public une *Bibliographie*, que celles de lui être utile. Si je n'ai point porté mon Ouvrage au

point de perfection auquel je l'aurois desiré, & dont il peut être susceptible, j'espere du moins qu'il aura quelques égards aux efforts que j'ai fait, & que je continue, pour mettre à fin un *travail aussi sec & aussi ingrat*, que celui dont je m'occupe depuis tant de tems.

Je mets actuellement en ordre le second volume. Il renfermera deux classes particulieres, savoir, la *Jurisprudence* & les *Sciences & Arts*. Ce volume paroîtra dans le courant de l'année prochaine, & je ferai ensorte de tenir exactement la parole que j'ai donné, d'en publier un volume tous les ans, jusqu'au cinquieme inclusivement. Ils renfermeront les cinq *classes* de la *Bibliographie*, & completteront mon Ouvrage.

J'ai l'honneur d'être, &c.

De Paris, ce 18 Octobre 1763.

P. S. L'Auteur de la Lettrre à laquelle je viens de répondre en présente, MONSIEUR, une seconde dans *le vol. du mois d'Août du Journal de Trévoux*, page 1994.

Elle renferme une suite de ses observations sur ma *Bibliographie*.

Je n'entreprendrai point présentement, de faire voir qu'elles ne sont pas mieux fondées que les premieres, & qu'elles me prouvent de plus en plus que ce Critique, en multipliant ses observations sur mon Ouvrage, ne m'offre point plus de connoissances pour sa perfection.

S'il s'étoit corrigé dans cette ſeconde Lettre ſur les *termes tranchans* dont il a crû devoir faire uſage dans la premiere, je n'aurois qu'à lui témoigner ma reconnoiſſance, des efforts qu'il fait pour me rendre ſon travail utile, quoique je ne puiſſe applaudir à ſon ſuccès ; mais en prenant la peine, MONSIEUR, de lire ces nouvelles obſervations, vous n'y trouverez qu'une ennuyeuſe répétition des mêmes qualifications, dont il lui a plû accompagner celles qui compoſent ſa premiere Lettre ; ce ſeroit, en vérité, trop abuſer de votre patience & de celle du Public, que de les relever.

Je dirai ſeulement (pour me ſervir de ſes expreſſions) que ces ſecondes obſervations fourmillent d'anecdotes triviales & déplacées, & ſouvent même de *bévues* que le Littérateur le moins éclairé ne feroit point.

En effet, quel jugement peut-on porter d'un Ecrivain, qui donne pour *raretés Littéraires*, des Ouvrages relégués dans l'*obſcurité* & dans l'*oubli ?* & qui n'ont nul autre mérite particulier, que celui de briller dans ſon imagination ?

D'un Critique aſſez peu inſtruit, pour prétendre qu'on avoit déja annoncé avant moi dans le Public, l'*exemplaire* exiſtant dans la *Bibliothéque Mazarine*, de la fameuſe édition de *la Bible latine*, imprimée à *Mayence* entre les années 1450 & 1455 ; & que c'étoit à tort que je prétendois avoir fait le premier cette découverte ? pendant qu'il n'apporte lui-même aucune preuve du fait qu'il

avance, tout accoutumé qu'il ſoit d'ailleurs à citer ſes garants, comme il le dit aſſez ?

D'un Connoiſſeur, qui nous dit que la Bible de *Malermi* porte trois noms différens, ſavoir, *Malermi*, *Malerbi*, & *Manermi* ; & qui après avoir tenu entre ſes mains un *exemplaire* de ce Livre, de l'*édition* de 1471, *au mois d'Août*, nous donne cette édition pour être de *Malermi* : n'ayant pas été apparamment aſſez clairvoyant, pour s'appercevoir que cette édition doit porter le nom de *Malherbi*, & non pas *Malermi*, comme il le dit ; ce dernier nom de *Malermi* étant propre au contraire, à l'*édition* de cet Ouvrage en 1471 à la vérité, mais du mois d'*Octobre*, & non de celle du mois d'*Août* précédent ?

D'un Littérateur qui perd ſon tems, & qui s'amuſe à nous donner une anecdote au ſujet de l'*édition* de 1472 des *Commentaires de Nicolas de Lyra ſur la Bible*, pour nous apprendre *que ce Livre acheva de ruiner la ſociété des Imprimeurs de Rome, qui avoient publiés de ſi beaux morceaux depuis* 1465 ? ce qui ſuppoſeroit alors que ces Imprimeurs auroient exécutés des ouvrages en 1465 & en 1466 ? Cependant, le premier Livre que l'on connoiſſe ſorti de l'Imprimerie de ces aſſociés a pour titre : *Ciceronis Epiſtolæ ad familiares*, & cet Ouvrage n'eſt que de l'année 1467 ?

D'un Cenſeur aſſez peu au fait, pour me reprocher, comme une faute d'omiſſion, *de n'avoir rien dit* d'un *abrégé en françois* du *Commentaire ſur les*

Epîtres de S. Paul par le Pere de *Péquigny*, lequel abrégé a paru en *quatre volumes in*-12. La premiere fois en 1706, la seconde en 1714 ?

Qui éleve au même dégré de rareté, *les Commentaires de Druthmar sur S. Mathieu*, de l'édition de 1514 : & le fameux Ouvrage de *Michel* SERVET, *de Trinitatis erroribus* : ce dernier, si connu dans la République des Lettres par son excessive valeur ?

Qui veut ensuite faire passer pour un Livre prodigieusement rare, un Ouvrage qui a pour intitulé : *Officii Missæ Sacri que Canonis expositio : dont il y a deux exemplaires à sainte Genevieve.*

Qui observe après, que le *Missel de Marseille* imprimé en 1530 à *Lyon* chez *de Harsy*, est *un Livre très rare*, dont *il a eu une peine infinie à trouver un exemplaire sur papier, qu'il possède actuellement ?* Jouissance heureuse ! *Qu'il ne doit encore, qu'à l'aide de bons amis, qui ont été une année entiere à faire la découverte importante de ce précieux morceau ?*

Qui nous donne, pour être un *Livre rare*, un Ouvrage qui a pour titre : *Ignatii Epistolæ septem Genuinæ : Oxonii in Theatro Sheldoniano*, 1708, *in*-8. Parcequ'il a lû, dans le volume de l'année 1713, page 399, des *Acta Eruditorum de Leipsick*, qu'il n'en a été tiré que *cent* exemplaires ? il ignore peut-être, ce Savant, qu'il existe dans la République des Lettres un Ouvrage particulier, qui à ce compte, devroit être furieusement rare, puisque ce Livre même

porte, dans un avertiſſement en forme de Préface que l'on a mis à la tête, une aſſertion bien plus forte encore que la ſienne ; car il y eſt dit, *qu'il n'en a été tiré que* DOUZE EXEMPLAIRES. Il y a cependant tout lieu d'en douter, car ce Livre n'eſt pas d'une rareté bien grande ; & s'il falloit s'en rapporter au nombre indiqué, je pourrois aſſurer pour lors que toute l'édition m'en ſeroit paſſée par les mains, en ayant eu au moins pour ma part *douze exemplaires*. Ce Livre dont je veux parler a pour titre : *Conſidérations Politiques ſur les coups d'Etat, par* GABRIEL NAUDÉ, de l'édition *in-4.* imprimée en 1639 *à Rome*, c'eſt-à-dire, à *Paris*.

Quelles obligations ne devons-nous donc pas encore avoir à un Critique, qui releve auſſi exactement les fautes d'omiſſion ; & qui veut les réparer, en nous annonçant, comme un *Livre précieux*, les *Queſtions ſur la Genéſe, par le Pere* MARIN MERSENNE, qui ont été ſi ſouvent miſes au poids ? Il a beau prétendre à ce ſujet, *que ce Livre a ſouffert des cartons entre les pages 670 & 676*, il n'en ſera pas pour cela plus recherché ; & je crois qu'il eſt le premier Connoiſſeur en ce genre, qui ait fait juſqu'à préſent quelque état de cette remarque.

Qui prétend enſuite, que j'aurois dû parler, dans les HÉTERODOXES, du Livre de MARC-ANT. DE DOMINIS, intitulé : *De Republicâ Eccleſiaſticâ ?* Il ignore apparemment (lui qui ſait ſi bien les diſpoſitions d'un *ſyſtême bibliographique*, puiſ-

qu'il se prépare à attaquer celui que j'ai adopté ;) il ignore, dis-je, que cet Ouvrage appartient plutôt aux parties du *Droit Canonique Ecclésiastique*, qu'à la partie des *Hétérodoxes* ? Au quel cas, je lui dirai que les *Bibliographes instruits*, rangent cet *Ouvrage* sous la *division du Droit Canonique*, qui renferme les *Traités concernant la Hiérarchie de l'Eglise & les Personnes Ecclésiastiques*, *&c.* & qu'ils préferent cette place à toute autre, quand ils trouvent ce Livre dans une Bibliothéque. Il est vrai qu'à la faveur de cet Ouvrage, il en a pris le prétexte d'annoncer *un petit Livret* du même *Marc-Ant. de Dominis*, qu'il n'a pas bien connu, puisqu'il le donne pour un Volume rare. Ce Livre a pour Titre : *Scogli del Christiano Naufragio quali va Scoprendo la santa Chiesa de Christo.* 1618, *in-12.*

Que peut-on dire enfin d'un Critique, qui défend si mal les assertions qu'il avoit données dans sa *premiere Lettre*, au sujet de la premiere édition des *Œuvres de saint Leon*, imprimée en 1470, à *Rome* chez *Sweynheym* & *Pannartz*, dont il avoit contesté l'existence ? & qui se permet à ce sujet, les raisonnemens les plus singuliers, pour se retracter, & se disculper ?

Qui me prête ensuite, d'avoir annoncé dans ma *Bibliographie*, un Traité de *Matth. Bossus*, intitulé : *De veris animi gaudiis*, pour etre imprimé en 1459 ? Ce que je n'ai point dit. Je veux bien croire, que c'est une faute d'impression dans sa Critique ; mais en ce cas, elle est

encore plus forte que celle qu'il a déja laissé passer dans sa *premiere Lettre*, au sujet de la *Bible de Richel* en 1477.

Qui nous assure encore, que le Livre de *Gilles Hunnius*, intitulé : *Calvinus Judaizans*, &c. est imprimé en *Caracteres Gothiques*, pendant que rien n'est plus faux, & que ce Traité est imprimé en deux différens Caracteres ordinaires, que l'on appelle *Italique* & *rond* ? Seroit-ce encore ici une faute d'impression ? Mais non, je ne puis me le persuader ; l'erreur seroit un peu trop forte ? C'est bien plutôt une faute d'attention, dans laquelle il n'auroit pas dû tomber ; car il me paroît d'ailleurs, qu'il a bien examiné ce Livre, puisqu'il rapporte des Anecdotes à son sujet, & qu'il nous dit par *APOSTILLE* : *que ce Volume est très mal imprimé en Caracteres Gothiques, & que les chiffres des pages fourmillent de fautes.* N'auroit-il pas dû nous instruire encore à ce sujet, en nous disant que cette *édition* de 1595 étoit la bonne, parcequ'il y en avoit eu une *réimpression* moins estimée, faite dans la même *Ville*, aux *dépens* de *Laurent Seuberlichs*, en 1604 ? Que cette *réimpression* étoit de même *format*, & de pareil nombre de pages que la premiere ? Ç'eût été une Anecdote de plus, & certainement elle eût été, & plus curieuse & plus véritable.

Il nous annonce encore, pour un Livre *de la plus grande rareté*, un petit *Volume in-12*, qui a pour Titre : l'*Histoire de Calejava*, ou

de l'Isle des hommes raisonnables, imprimée en 1700. OUVRAGE *si rare*, qu'il prétend UNIQUE le *précieux exemplaire* qu'il en a vu ?

Il nous donne ensuite une *Description Typographique* du Livre qui a pour Titre : *Le renversement de la Morale Chrétienne, par les désordres du Monachisme*, que j'avois omis en annonçant ce Livre. Mais il nous avertit cependant, auparavant de la donner, *qu'il n'est pas sûr de cette description*, & qu'il ne faut pas absolument s'y rapporter ?

Il prétend encore avoir trouvé des défauts dans l'*intitulé* que j'ai donné de l'Ouvrage de *Jordanus Brunus*, qui a pour Titre : *La Cena de le Ceneri* ; pendant qu'il se permet lui-même de l'annoncer au Public, sous celui de *la Cena de le Cineri* ? Je le prie de regarder dans l'Original de ce Livre ; & il me dira peut-être alors, que c'est encore là une faute d'impression.

Que pourrez-vous donc penser, MONSIEUR, de pareilles observations ? Je finirai ici les miennes sur cette Piéce ; car s'il falloit entrer dans de plus grands éclaircissemens, & relever toutes les erreurs que renferme cette Lettre, cela me meneroit trop loin ; puisque j'aurois encore plus d'articles à combattre, que dans la premiere. Il faudroit même alors, que je renonçasse, à la parole que j'ai donné au Public, de faire paroître chaque année, un *nouveau Volume* de ma *Bibliographie*. J'aime donc mieux laisser jouir pendant quelque tems mon Cri-

tique, de la ſatisfaction de ne pas ſe voir réfuté ; mais je ne perdrai point de vuë toutes les ſavantes remarques qu'il a déja faites, ou qu'il pourra faire dans la ſuite ; & quand mon Ouvrage ſera fini, & ma parole dégagée, je lui ſacrifierai pour lors, cette même partie de mon tems, que j'emploie plus utilement dans le moment préſent, pour lui prouver qu'il a mal compris le plan de mon Ouvrage, en l'attaquant dans une partie étrangere à mon projet ; & qu'il n'a pas eu aſſez de diſcernement, quand il a entrepris de diſcuter des Livres, dans une partie qu'il connoît auſſi mal.

Cette même Lettre annonce une troiſieme Critique de ſa part, qui attaquera le *ſyſtême général de Bibliographie*, que j'ai adopté ; & l'*Ordre particulier des diviſions*, que j'ai obſervé dans mon premier Volume. J'attendrai patiemment cette nouvelle production qu'il nous promet, auſſi bien que celle qu'il ſemble nous annoncer, qui doit venir de la main d'un homme très verſé dans la connoiſſance des Livres (à ce qu'il dit), & qui travaille depuis quelque tems à une *Critique générale* bien détaillée, & ſuivie de mon Ouvrage.

J'ai l'honneur d'être, &c.

G. F. DE BURE, *le Jeune.*

De Paris, ce 25 Octobre 1763.

Pag. 13, *lign.* 27 : on ne ſoucie, *liſez* : on ne ſe ſoucie.







[DE BURE, Guillaume François]. *Lettre a M.*** servant de Réponse à une Critique de la Bibliographie Instructive, insérée dans le premier Volume de mois de Juillet 1763, du Journal de Trèvoux, page 1617.* 80 pp. 8vo, attractive modern marbled boards (minor foxing), red morocco lettering piece on spine. [Paris: 1763].

$500.00

First edition and very rare. Mercier (1734-99), abbot at Saint Léger and a well-known bibliographer and librarian, published three letters in 1763 in the *Journal de Trévoux* attacking the first volume of De Bure's monumental *Bibliographie Instructive* for alleged errors of fact. In this pamphlet, one of two that De Bure wrote to defend himself, he launches a point-by-point counter-offensive.

Fine.

¤ Brunet, II, 553.